

ÉCHOS

du pays

n° 185

Bulletin d'informations de Haimps

Janvier 2025



L'application PanneauPocket

4

Noël des enfants



Réunions du Conseil

30



Recensement citoyen

Les jeunes gens (filles et garçons) nés en **janvier, février et mars 2009** doivent se faire recenser dans le délai de 3 mois à partir du jour de leurs 16 ans pour être convoqués à la journée défense et citoyenneté. **Cette démarche est obligatoire et ouvre des droits.**



Bibliothèque

Jours et horaires d'ouverture au public :
Lundi : de 15h00 à 17h00



Gestion des déchets

Collecte des ordures ménagères et du tri sélectif : **tous les mercredis matin à partir de 5h**

Distribution des sacs jaunes : **ils sont disponibles à la mairie toute l'année.**



Ouverture de la mairie

La mairie est ouverte au public :

Le lundi de 14h00 à 18h00

Le mercredi de 14h00 à 18h00

Le vendredi de 9h00 à 12h00

Le Maire assure une permanence le samedi matin de 8h30 à 10h00



Inscription sur la liste électorale

Les personnes récemment arrivées dans la commune, ou celles qui ne l'auraient pas encore fait, peuvent venir s'inscrire sur les listes électorales.

L'inscription sur la liste électorale de Haimps entrainera automatiquement votre radiation de la liste où vous êtes actuellement inscrit.



Photos

Nous vous rappelons que vous êtes invités à nous proposer des photos pour la page de garde du journal communal. Les photos non retenues figureront quand même dans votre journal.

La photo de ce numéro est proposée par la commission Communication. Le thème pour le prochain numéro est :

« **Poisson d'avril** ».



Mairie de Haimps

1 place du 11 novembre 1918 – 17160 Haimps

Tél. 05 46 58 57 88 – Courriel : mairie@haimps.fr

Site internet : www.haimps.fr – Page Facebook : Commune de Haimps

Directeur de publication : Thierry Goujeaud, maire

Réalisation : Commission communication / Impression : SEDI Equipement

Tirage : 220 exemplaires / Dépôt légal : n° 1160 du 16 mars 2009

Ont participé à ce numéro : Philippe Barbeau, Odile Fouchet, Jennifer Gabeaud, Géraldine Marchal, Anne-Caroline Muller.

Photo de couverture : Commission Communication

SOMMAIRE Janvier 2025

2- INFOS PRATIQUES

3- ÉDITO

4- ACTUS

- PanneauPocket, une application à votre service
- Notre nature en clichés
- La semaine du goût à Haimps
- Une marche pour la vie
- Movember
- La toilette de notre monument aux morts
- Commémoration du 11 novembre
- Un peu d'argent sur nos chemins
- Diagnostic de voirie
- Artificialisation des sols
- Que deviennent nos vergers communaux ?
- Disparition de panneaux
- Eclairage public
- Travaux sur le briou

- Distribution de nichoirs
- Beaugreny en fête pour la télévision
- Les ateliers déco
- On a sauvé notre coq !
- Bousac et Haimps, une histoire d'amitié
- Noël des enfants
- Brèves

16- VIE SCOLAIRE

- EGalim à la cantine
- Récolte au potager d'Alain
- Les actualités de l'école de Haimps

18- VALS DE SAINTONGE COMMUNAUTE

- Actions de prévention et de citoyenneté auprès des jeunes
- Transport à la demande, urbanisme par internet

20- PAGES LIAISON

- Qu'est-ce qu'on mange par là-bas ?

- Le saviez-vous ?
- Les bonnes résolutions
- Bientôt 16 ans ?
- Arrêtons les violences
- La fibre prend le relais
- Les randonneurs du pays de Matha

24- CULTURE - LOISIRS

- Invitation à la lecture
- PHIL'O
- Bibliothèque
- Vie associative

29- RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Réunion du 16 septembre 2024
- Réunion du 21 octobre 2024
- Réunion du 18 novembre 2024

39- HISTOIRE DE MON VILLAGE

40- LE DESSIN DE PHILIPPE

Édito



Thierry GOUJEAUD,
Maire de Haimps

Mesdames, Messieurs, Chers amis,

Dans un contexte bousculé, socialement et politiquement, au plan national comme au plan international, je vous adresse, au nom du conseil municipal et du personnel communal, tous nos vœux pour que 2025 vous soit la plus paisible possible, apportant à chacun de vous bonheur et santé.

Passion, persévérance, plaisir, voilà le tryptique qui devrait résumer l'engagement des élus et bénévoles au service de leur commune et du bien vivre ensemble. Il convient donc de remercier toutes celles et tous ceux qui répondent présents pour que Haimps continue à briller.

Malheureusement, l'exemple venu « d'en haut » ne favorise pas l'optimisme pour l'année à venir. En octobre nous n'avons pas de gouvernement, et à l'heure où j'écris cet édit la situation ne s'est pas améliorée. Les finances de l'Etat sont au plus mal, le Département connaît des difficultés financières, tout comme Cyclad qui va obliger Vals de Saintonge Communauté à augmenter fortement la taxe des ordures ménagères.

Malgré tout, nous ferons en sorte de continuer notre petit bonhomme de chemin. Nous avons déjà amorcé notre transition écologique par le biais du parc éolien, de l'éclairage public en LED, les horloges astronomiques, etc. 2025 aurait dû voir des travaux dans la salle des fêtes visant à améliorer le bilan énergétique du bâtiment mais la baisse des aides va nous obliger à définir des priorités.

Quoi qu'il en soit, soyez assurés que nous ferons de notre mieux pour qu'ici, chez nous, ensemble, Haimps soit solidaire et un village où il fait bon vivre.

Meilleurs vœux et bonne année 2025 à toutes et tous.



PanneauPocket, une application à votre service

Pour renforcer notre présence auprès de vous, nous nous sommes équipés de l'outil de communication PanneauPocket.

Cet outil est une application mobile qui nous permettra de vous transmettre des alertes en temps réel, de vous diffuser des actualités officielles locales et des messages de prévention. Tout ceci par le biais d'une application simple, gratuite et qui ne récolte pas de données personnelles.

Vous mettez en favoris toutes les entités qui vous intéresse : les communes et Vals de Saintonge Communauté, le Syndicat des eaux, Cyclad, la Gendarmerie... Pour vous, l'application est gratuite, sans publicité, sans création de compte. Il vous suffit de quelques secondes

pour installer PanneauPocket sur votre smartphone et mettre en favoris la commune. Toujours présent sur votre téléphone mais aussi sur votre tablette, PanneauPocket est accessible également depuis votre ordinateur. (www.app.panneaupocket.com).



TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION PANNEAUPOCKET POUR RECEVOIR LES INFOS ET ALERTES DE VOTRE COMMUNE

Sans publicité | Gratuite | Aucune donnée personnelle



1

Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette.



2

Tapez "PanneauPocket" dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe.

3

PanneauPocket apparaît en tête de liste. Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir".

4

Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le  à côté du nom de votre commune pour recevoir ses notifications en temps réel.

BONNE UTILISATION !

PanneauPocket est disponible depuis un ordinateur sur app.panneaupocket.com

L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur "passez cette étape".

© PanneauPocket

Notre nature en clichés

Au cours du mois d'octobre, quelques phénomènes naturels ont pu être observés à Haimps et nous remercions celles et ceux qui nous les ont fait partager en nous adressant ces magnifiques photos.



Photo: Clémentine Hanel



Photo: Alain Royer

Octobre rose a particulièrement bien porté son nom cette année. Clémentine et Alain sont restés

éveillés la nuit du 9 octobre pour nous éblouir avec leurs clichés, depuis la rue des écoles, des

auroras boréales qui ont illuminées le ciel de Haimps.



Photo: Alain Royer

Alain, apparemment insomniaque, nous a également fait profiter du passage de la comète Tsuchinshan-Atlas, dite "comète du siècle", avec une photo prise du champ d'éoliennes de Haimps le vendredi 18 octobre au soir entre les nuages et la pleine lune.



Photo: Bertrand Neau

Bertrand s'est trouvé au bon endroit, au bon moment, pour capturer dans son objectif un faon juste né autour des bois de La Pinelle.



Photo: Thierry Goujeaud

Enfin, Thierry a profité de tous ces phénomènes naturels pour aller dans un endroit, qu'il préfère ne pas désigner, pour glaner çà et là quelques cèpes.



La semaine du goût à Haimps

Pour la troisième année Jean-Yves Corvez, notre chef haimpsois, consacre une matinée aux écoliers du primaire pendant la semaine du goût.

Le lundi 14 octobre, les enfants des CE et CM sont devenus apprentis cuisiniers pendant une matinée. Jean-Yves CORVEZ et toute son équipe, munis du matériel et des ingrédients nécessaires, étaient arrivés une heure avant les enfants pour installer cet atelier cuisine dans la salle des fêtes.



A l'arrivée de nos petits diables, Jean-Yves a d'abord annoncé la couleur avec humour mais fermeté : « Que ce soit bien clair, ici, c'est moi le chef ! On ne parle pas tous en même temps, on écoute ce que je dis mais on écoute aussi les camarades. » Ce préalable posé, la classe a été divisée en deux groupes : ceux qui s'occupaient du salé et ceux qui feraient le sucré. Avant de commencer, chaque enfant a été saucissonné dans un tablier puis dirigé vers les lavabos pour se laver les mains.



On entre enfin dans le vif du sujet : côté salé, on apprend à faire une mayonnaise et à partir de là, une

sauce Aurore. Ensuite il s'agit de découper une tranche de pain de mie en 4 losanges, d'y étaler de la sauce Aurore puis décorer avec une crevette. D'autres petits canapés seront confectionnés avec des ingrédients différents.



Côté sucré, les apprentis ont d'abord assisté à la fabrication d'une crème chantilly. Ensuite, ils ont découpé un chou en deux parties. L'une a été remplie de crème chantilly à l'aide d'une poche à douille et l'autre, partagée en deux, a représenté les ailes d'un cygne. Un biscuit en forme de S servait de cou et de tête. Des filets de chocolat fondu achevaient la décoration.



A chaque étape de ces diverses réalisations, les enfants ont été invités à goûter les préparations et les ingrédients séparément, occasion pour la plupart de découvrir de nouvelles saveurs. Une fois terminées, les assiettes du salé et celles du sucré ont été conservées dans le frigo de la cuisine pour une dégustation différée, à l'heure du déjeuner.

Avant de retourner en classe, les enfants ont eu droit à la photo de groupe en compagnie du Chef Corvez et son équipe.

Odile Fouchet



Photos : Odile Fouchet



Une marche pour la vie

Les associations *Fêt'Arts*, *Au fil du Briou* et les *Loisirs du Village*, soutenues par la Municipalité, ont organisé une marche solidaire au bénéfice d'**Octobre Rose**.

« Plus fortes ensemble » est le slogan que s'est donné Octobre Rose qui fêtait son 31ème anniversaire en 2024. Comme l'an passé, nos associations ont manifesté leur solidarité pour cette cause en organisant une marche le samedi 12 octobre.

Au départ de la salle des fêtes, aux alentours de 14h, environ 70 personnes étaient au rendez-vous, munies d'imperméables et de parapluies car le temps annoncé était plutôt humide. Heureusement, les 8 kilomètres se

sont effectués sans trop de pluie et, au retour à la salle des fêtes, les marcheurs ont pu se reconforter : une collation les attendait pour clôturer cette manifestation de soutien à cette mission de dépistage du cancer du sein.

Grâce à la générosité des participants, la somme de 350 €



a été versée à La Ligue contre le cancer.

Odile Fouchet

Movember

Dès le 1^{er} novembre, vous avez peut-être vu la mairie se parer de différentes moustaches... Mais pourquoi ?



Créé en 2003 en Australie, le Movember a lieu sur l'ensemble du mois de novembre. Tiré de la fusion des mots « mo

(moustache en argot australien) et « november (novembre en anglais) », le Movember est une occasion pour sensibiliser la population aux maladies masculines. **Tous les hommes sont invités à se laisser pousser la moustache pendant 30 jours.**

Movember est une organisation mondiale qui œuvre sur trois thèmes qui affectent la santé des hommes : la santé mentale et la prévention du [suicide](#), le [cancer des testicules](#) et le [cancer de la prostate](#).

Avec plus de 60 000 nouveaux cas diagnostiqués chaque année en France, le cancer de la prostate se situe au premier rang des

cancers chez l'homme et constitue la deuxième cause de mortalité par cancer chez l'homme.

Face à cette maladie, le **dépistage précoce est essentiel**. En effet, la plupart du temps, un cancer de la prostate débutant et parfois avancé reste asymptomatique. En France, les hommes ayant un risque lié à leur âge (plus de 50 ans) peuvent **se faire dépister** volontairement. Pour cela, il est nécessaire de consulter son médecin ou urologue.

Quand consulter ?

Les signes suivants doivent inciter à consulter :

- Impériosité (envies pressantes d'uriner) parfois accompagnée de fuites d'urine ;
- Augmentation de fréquence des **mictions** et/ ou apparition de mictions nocturnes (ou augmentation de leur fréquence) ;
- Nécessité « de pousser » pour uriner, avec faiblesse du jet et miction qui « n'en finit pas »,



suivie de « gouttes retardataires ».

Deux autres circonstances doivent conduire à consulter. Il s'agit de la présence :

- D'une **hématurie** (urines teintées de sang). Spectaculaire mais non douloureuse, elle est cependant rarement liée à l'hypertrophie bénigne de la prostate (HBP).
- De brûlures urinaires +/- fièvre et frissons. Ceci peut traduire une **infection urinaire** (compiquant l'HBP). Dans cette situation, le caractère aigu et mal supporté par le patient rend la consultation inévitable et souvent urgente. L'infection n'est néanmoins pas synonyme d'HBP.

Géraldine Marchal

La toilette de notre monument aux morts

Avant la cérémonie commémorative du 11 novembre, le monument a eu droit à un petit toilettage de la part de nos employés municipaux pour apparaître dans sa meilleure forme.

Vincent, affublé de son pinceau, avait arrimé une échelle à l'édifice pour refaire à la peinture dorée, une à une, les lettres composant les noms de nos soldats. Pendant ce temps, Stéphane soudait la grille qui avait été endommagée par un choc de véhicule terrestre, sans que le responsable ne se soit fait connaître.

Une plantation d'arbustes a ensuite été faite pour agrémenter le tour du monument et pour finir

après avoir été soigneusement grattée, une petite couche de peinture grise est venue rafraîchir la grille.

Un peu plus tard, Vincent a redonné un coup de pinceau blanc au socle, ne manquaient plus que les chrysanthèmes achetés à l'APE et à M. Pognaud.

Voilà, notre monument a retrouvé une nouvelle jeunesse et il honore, comme il se doit, les enfants de Haimps morts pour la France.

Thierry Goujeaud



Photo: Thierry Goujeaud

Commémoration du 11 novembre

Une nouvelle fois, les habitants se sont déplacés nombreux pour la commémoration du 11 novembre 1918.



Photo: Jennifer Gabeaud

C'est non loin d'une soixantaine de personnes qui sont venues braver le vent ce lundi 11 novembre sur le parvis de la mairie et devant le monument aux morts.

Hommage

Monsieur le Maire, avant de lire le texte officiel du ministre des Armées, a rendu hommage à Henri Neaud qui était un de nos porte-drapeaux. Ensuite, ce sont Emma, Hugo, Charlyne et Aymé qui ont lu, à tour de rôle, les noms des enfants de Haimps morts pour la France.

La chorale de l'école de musique

de Matha-Aulnay présente, a chanté la Marseillaise et une chanson en rapport avec la première guerre mondiale.

Une médaille pour Guy

Son visage est bien connu dans la commune, puisqu'il a travaillé au sein des services techniques pendant plusieurs années. Après lui avoir proposé de devenir notre porte-drapeau officiel, il a accepté et a reçu, de la part de la FNACA, le diplôme et l'insigne officiel.

Jennifer Gabeaud



Photo: Océane Rousselle



Photo: Océane Rousselle

Un peu d'argent sur nos chemins

Comme tous les ans, une bonne partie du budget communal est destiné à l'entretien de nos chemins. 2024 n'a pas fait exception à la règle.

Entre un revêtement refait, une rue reprise, deux chemins en calcaire réparés, une bordure de virage créée, une purge de racines, des réparations avec le PATA et une journée d'enrobeur-projeteur dans des petites rues, les travaux n'ont pas manqué.

Ajoutons à cela le comblement du trou sur le chemin de La Pinelle, des restes à réaliser de l'année 2023, et c'est un montant total de **80 683,86 €** TTC qui ont servi à l'entretien de nos chemins.

| ANNÉE | DÉSIGNATION | MONTANT TTC |
|-------|-------------------------------------|-------------|
| 2022 | Comblement trou route de La Pinelle | 3 000,00 € |
| 2023 | Chemin du bois Gripaille | 6 681,60 € |
| 2023 | Rue de la Brûlerie | 4 614,60 € |
| 2024 | Route de Massac | 20 271,60 € |
| 2024 | Chemin des Chenevières | 21 693,00 € |
| 2024 | Chemin des Prés de Laleu | |
| 2024 | Bordure chemin des Rentes | 4 968,00 € |
| 2024 | Purge de racines | 1 447,68 € |
| 2024 | PATA | 15 307,38 € |
| 2024 | 1 journée d'enrobeur-projeteur | 2 700,00 € |

Diagnostic de voirie

Simon Mallerault, assistant bureau d'étude à SDV17, est venu présenter le diagnostic de voirie qui a été réalisé au mois d'août et mis à jour en octobre 2024.



Nous avons signé une convention relative aux missions d'assistance technique générale avec le Syndicat Départemental de la Voirie. Celle-ci mentionne la réalisation d'un diagnostic de voirie à réaliser entre 2023 et 2026. En ce qui concerne notre commune, ce diagnostic était programmé pour 2024.

Dans le cadre de cette mission, une équipe du syndicat a circulé sur la commune les semaines 34 et 35 afin d'effectuer un état des lieux de la voirie communale sous forme de tableaux indiquant les dégradations, l'identification des pathologies courantes, la solution minimum à apporter et l'estimation moyenne du coût des travaux à réaliser.



**Coût du diagnostic
1 600 €**

Il en ressort que nous avons une longueur totale de **33 723 m** de voirie, qui représente une surface totale de 115 025 m². En fonction de l'état de ces routes et chemins, gravillonnés ou en calcaire, il en résulte une estimation de travaux en revêtement de 84 711 € et une estimation des coûts de réparation de 110 840 € soit un total de **195 551 €**.

Quelques travaux s'avèrent urgents, mais pour la grande majorité d'entre eux, ils doivent faire l'objet d'une programmation sur 5 ans.

Attention il s'agit là uniquement des chemins communaux, n'oublions pas l'aménagement de la route de la Gare actuellement à l'étude.

Thierry Goujeaud

Artificialisation des sols

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi Climat et Résilience, les communes disposant d'un PLU doivent établir un rapport de rythme d'artificialisation des sols.



Objet du rapport local de suivi

La France s'est fixé, dans le cadre de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 dite « Climat et Résilience », l'objectif d'atteindre « zéro artificialisation nette des sols » en 2050 avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers sur 2021-2031 par rapport à la décennie précédente. Cette trajectoire progressive est à décliner territorialement dans les documents de planification et d'urbanisme.

Qui doit établir ce rapport ?

Les communes dotées d'un PLU doivent établir au minimum tous les 3 ans un rapport sur le rythme de l'artificialisation des sols et le

respect des objectifs de sobriété foncière déclinés au niveau local.

Que doit contenir ce rapport ?

- La consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, exprimée en nombre d'hectares,
- Le solde entre les surfaces artificialisées et les surfaces désartificialisées.
- Les surfaces dont les sols ont été rendus imperméables,
- L'évaluation du respect des objectifs de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et de lutte contre l'artificialisation des sols fixés dans les domaines de planification et d'urbanisme.

Le rapport concernant notre commune est consultable à la mairie.

Thierry Goujeaud

Pourquoi lutter contre l'artificialisation des sols ?

Chaque année 20 000 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers sont consommés en moyenne en France, soit près de 3,7 terrains de football par heure.

Que deviennent nos vergers communaux ?

Les mois pluvieux que nous avons déplorés cette année ont eu au moins un effet positif : arroser nos jeunes arbres fruitiers pour qu'ils s'enracinent.

En novembre 2022 un premier verger d'une vingtaine d'arbres avait été planté dans la parcelle communale à côté du Parvet (cf. article dans le n° 177). Un deuxième verger (37 arbres offerts par Energie TEAM) a pris place dans le terrain devant le hangar communal courant décembre 2023 (cf. article dans le n° 182).

Lors de la plantation du deuxième verger nous ne disposions pas de protections anti-rongeurs et chevreuils. Fort heureusement, les animaux ne se sont pas attaqués aux jeunes arbres l'hiver dernier mais il était urgent de les protéger pour l'hiver à venir.

Un trio de bénévoles s'est donné rendez-vous deux matinées (une en octobre et une en novembre)

pour entretenir ces deux vergers : nettoyage au pied des arbres, taille et pose des protections. Nos cantonniers passent régulièrement pour la tonte des allées mais il est souhaitable que ces vergers puissent être entretenus au moins deux fois par an si l'on veut profiter

plus tard de la cueillette des fruits. Ce sera l'occasion d'un petit chantier citoyen qui permettra de partager un moment agréable. Un appel à bénévoles sera lancé la prochaine fois où se fera sentir le besoin d'une intervention sur ces terrains.

Odile Fouchet



Disparition de panneaux

Qui ? Pourquoi ? Les reverrons-nous un jour ?



Les panneaux d'entrée de village de Haimps et de Fresneau, situés en plein cœur du village, en face de la piscine à Fresneau, et le panneau d'entrée du village de La Pinelle situé route de Massac en venant de Louzignac avaient disparu. Malveillance, emprunt par les agriculteurs en colère ? Une remise des panneaux disparus dans les villages de Charente-Maritime avait été organisée le 28 novembre devant la maison du Département à La Rochelle, mais les nôtres n'y étaient pas. Finalement, le 6 décembre, c'est par l'intermédiaire de l'employé technique de Bagnizeau, à qui ils

ont été remis par des manifestants locaux, que nous avons pu les récupérer.

Soutien à nos agriculteurs !

Eclairage public

Le remplacement des ampoules à décharge par des ampoules LED sur l'ensemble des luminaires compatibles de la commune devait être réalisé avant Noël pour une durée de 4 jours par l'entreprise Eiffage.

Cette opération de « **Rénovation des parcs lumineux d'éclairage public** » est dirigée par le SDEER. Le reste à charge pour la commune sur le financement de cette opération est de 20% du montant total des travaux qui s'élèvent à 13 293,74 € HT.

Travaux sur le briou

Après quelques mois de retard, les travaux prévus par le Symba sur le Briou ont été réalisés.



Compte-tenu des nombreuses pluies et des inondations qui ont suivies, le calendrier prévisionnel des travaux programmés par le Symba.

Finalement c'est le lundi 2 décembre que l'entreprise Février TP est venue procéder au retrait des madriers situés Prairie de Laleu. Un radier composé de matériaux calcaires en mélange 20-120 mm avec une pente de 3% maximum a été mis en place en aval du pont de remembrement.



Dans le même temps, les mares (deux) situées dans la zone humide ont été recreusées. La réception du chantier a été réalisée le 3 décembre 2024.

Thierry Goujeaud

Distribution de nichoirs

Energie TEAM, troisième exploitant éolien français, vous fait une nouvelle proposition.

Afin de préserver l'avifaune, Energie TEAM, exploitant de la ferme éolienne du Briou, souhaite l'installation de nichoirs pour les oiseaux des jardins, rapaces, oiseaux forestiers, etc. Ces nichoirs doivent être installés sur des bâtiments, ou arbres mesurant entre 3 et 8 mètres de hauteur.

Si vous êtes propriétaire de terrains favorables à l'installation de nichoirs, Energie TEAM vous propose de réaliser cette mesure environnementale à ses frais.

Si vous êtes intéressé, nous vous invitons à nous contacter au 07 82 34 98 40 ou à nous envoyer un message à biodiversité@energieteam.fr.



Beaugreny en fête pour la télévision

Samedi 2 novembre, c'était Noël avant l'heure à La Pinelle.

Le domaine de Beaugreny brillait de mille feux, l'allée menant à la maison principale était illuminée et un sapin se trouvait sur le côté de la porte. Il faut dire que les hôtes, Bart et Sarah, recevaient une soixantaine d'invités pour fêter Noël avec un peu d'avance. Une petite équipe de tournage de la chaîne de télévision britannique Channel 4 était présente afin de filmer la soirée dans le cadre de



Photo: Thierry Goujeaud

l'émission Château XXL diffusée sur Chérie 25.

Accueillis par quelques mots de Sarah, traduits par Gilly, c'est dans l'ancien chai joliment décoré, que les invités français et anglais ont pu festoyer. Après avoir fredonné quelques chants de

Noël dans les deux langues, les convives ont pu profiter du buffet avant que la soirée ne soit animée musicalement par deux groupes britanniques.

Thierry Goujeaud

Les ateliers déco



Les ateliers déco ont repris du service ce dernier trimestre de l'année pour venir compléter les décorations d'Halloween et de Noël pour les rues du village.

Le 1er atelier s'est déroulé le samedi 5 octobre. Les enfants présents - et les adultes ! - ont peint les citrouilles, fantômes, chats et autres chauve-souris. Nous remercions d'ailleurs Marius pour toute la concentration qu'il a mis à peindre « sa » citrouille pendant... 2 heures ! Heureusement, Emma, Axel, Lucie, Alexis et Charlyne ont été nettement plus productifs ! Le goûter a été confectionné par Mélissa, Fabienne, et Marius. Merci pour tous ces gâteaux qui nous ont régales !

Autre organisation pour les déco de Noël...

Fabienne et Géraldine se sont attelées à faire des gabarits en cartons de la dimension d'une palette ou des chutes de contre-

plaqués récupérées antérieurement ; Raymond, bien épaulé par Sylvie, a tracé, découpé et poncé les différents éléments en bois. Mélissa et Enora nous ont rejoints pour mettre un peu de couleurs.

Après 3 séances, temps de séchage oblige, les décorations sont enfin prêtes !

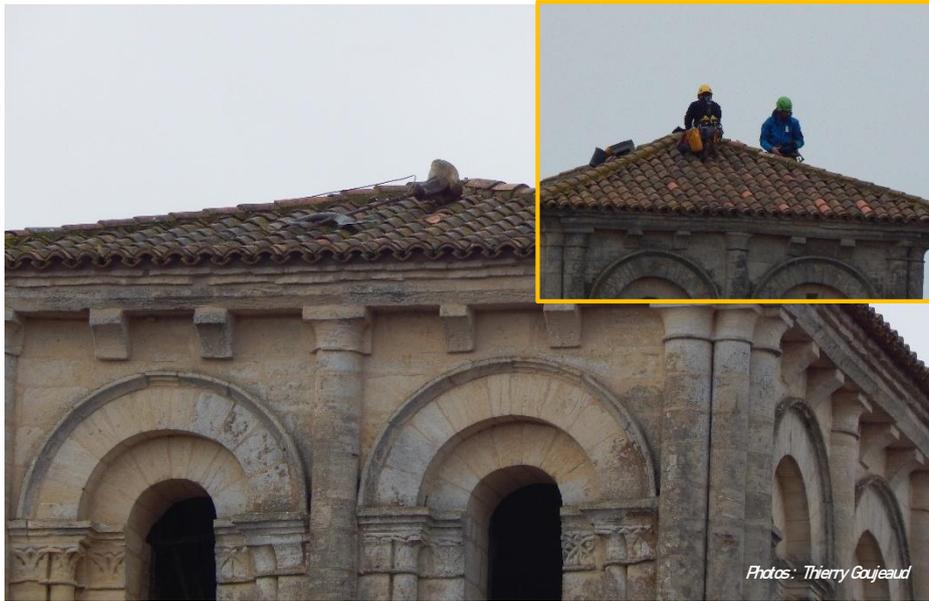
Vincent et Stéphane « n'ont plus qu'à » les installer !

Vous avez des idées débordantes, vous vous débrouillez un peu en bricolage ou vous avez un peu de temps libre... N'hésitez pas à nous rejoindre ! Bonne ambiance, musique, gâteaux et café garantis et offerts à tous !

Géraldine Marchal



On a sauvé notre coq !



Photos: Thierry Goujeaud

La tempête Caetano du jeudi 21 novembre 2024 avait incité notre coq installé sur le toit de l'église à profiter de la colère d'Éole (Maître et régisseur des vents dans la mythologie grecque) pour prendre ses ailes à son cou et tenter de prendre son envol.

Il a fallu demander l'intervention de l'entreprise Ascension pour le mettre en sécurité. Mais ce n'est que du provisoire et pour qu'il retrouve sa place, il faudra faire appel à l'architecte des bâtiments de France pour consolider l'ouvrage.

Thierry Goujeaud

Boussac et Haimps, une histoire d'amitié

La Pentecôte c'est bientôt ! Les 7, 8 et 9 juin 2025, ce sera la fête !

Le vendredi 29 novembre, à la salle des fêtes, étaient conviés tous ceux qui, de près ou de loin, souhaitent participer à nos retrouvailles avec nos amis de BOUSSAC. Que les personnes n'ayant pas pu se rendre disponibles pour cette réunion soient rassurées : il nous reste du temps encore pour s'organiser ! Pour le moment, nous avons établi

un programme pour ces trois jours qui promettent d'être denses et animés (voir encadré ci-dessous). Nous n'avons pas encore le nombre de Boussacois inscrits mais nous comptons sur une soixantaine de participants. De notre côté, nous avons déjà un grand nombre d'accueillants mais **il est toujours temps de proposer, soit un hébergement, soit une aide**

à la préparation et l'organisation de ces moments festifs.

Une réunion d'information aura lieu courant mai lorsque nous aurons reçu tous les renseignements qui nous manquent encore : le nombre de Boussacois à recevoir, la finalisation du programme sur l'île d'Oléron et les devis de traiteurs pour le dîner du dimanche.

| Samedi 7 juin 2025 | Dimanche 8 juin 2025 | Lundi 9 juin 2025 |
|--|---|--|
| <p>15h00 Arrivée à la salle des fêtes Départ chez les hôtes</p> | <p>7h30 Rassemblement sur le parking de la salle des fêtes</p> | <p>9h00 Rassemblement parking de la salle des fêtes</p> |
| <p>16h00 Rassemblement à la mairie Visite du village</p> | <p>Départ pour l'île d'Oléron</p> | <p>9h30 Départ pour Neucicq-le- Château</p> |
| <p>18h00 Apéritif derrière la salle des fêtes</p> | <p>17h15 Retour vers Haimps</p> | <p>Visite du château du 15^{ème} siècle</p> |
| <p>20h00 Dîner chez les hôtes</p> | <p>20h00 Dîner de l'amitié à la salle des fêtes</p> | <p>11h00 Départ et retour vers Boussac</p> |

Noël des enfants



C'est le dimanche 15 décembre 2024 que la municipalité avait invité les enfants (jusqu'à 16 ans) à venir participer à la fête de Noël.

A partir de 13h50 vous avez pu voir passer un engin local, faisant office de traîneau tiré par ses rennes, et transportant le Père Noël et les enfants pour se rendre à la salle des fêtes.

Les petits, de 0 à 10 ans, ont pu assister au spectacle d'Isabelle Pradeau intitulé « Noël dans les tuyaux ». Quant aux ados, ils ont été au cinéma de Matha voir le film « Angelo dans la forêt mystérieuse ».

Puis Océane avait mis en place un atelier maquillage en attendant le goûter.

Les enfants ont ensuite pu être pris en photo avec le Père-Noël et sont repartis avec leur cliché et un Père-Noël en chocolat.

La commission Animation

Brèves



Toutes nos félicitations aux jeunes parents, nous sommes heureux d'accueillir :

Aaron Roby
Noé Bruneteaud
Léo Merlet



Nous adressons nos plus sincères condoléances à la famille de :

Marie Bouilloud



Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux arrivants :

Raymonde Monlouis et son fils

CÉRÉMONIE DES VŒUX

Elle aura lieu le vendredi 10 janvier à 19h00 à la salle municipale.



Gain'Elec

Électricité Générale

Rénovation, Dépannage, Plomberie, Maçonnerie, Isolation.

Devis gratuit
Ouvert du Lundi au Vendredi:
8h00 - 12h00
13h00 - 18h00

17160 Haimps
0780356148
Gain.elec@outlook.fr

Dans le cadre de l'opération « Un arbre pour la planète, un verger pour demain », Vals de Saintonge Communauté nous a offert un cerisier à planter.

Dates à retenir

Du vendredi 10 au dimanche 12 janvier 2025 – Benne à cartons sur le parking de la salle des fêtes

Le vendredi 17 janvier 2025 – Assemblée générale des Loisirs du village

Le samedi 1^{er} février 2025 – Apéro concert par Fêt'ARTS

Le dimanche 23 février – Théâtre organisé par les Loisirs du village

Le samedi 1^{er} mars 2025 – Repas de l'AICA



COMMUNE SOLIDAIRE DU DON DE SANG

La commune a signé un partenariat avec l'Amicale des Donneurs de sang bénévoles du canton de Matha.

EGalim à la cantine

La loi EGalim répond à un double enjeu : défendre les intérêts des producteurs français et rediriger l'approvisionnement des restaurants collectifs vers des achats de produits bruts dits de « qualité » tout en favorisant le circuit court.

Déjà initié depuis deux ans au RPI Haimps-Sonnac, il faut continuer à développer les menus avec des produits de (meilleure) qualité : bio, labellisés, achetés auprès de producteurs locaux, etc.

Deux fois plus au menu

Jusqu'à là, c'était un menu « circuit court » par mois qui était proposé par Laurence, notre cuisinière. Nous avons décidé de doubler et donc d'élaborer deux menus par mois en nous fournissant auprès des maraichers

du coin, du boucher pour la viande et un producteur des desserts bio.

Un travail d'équipe

Il faut pour cela, rechercher des producteurs pouvant nous procurer une quantité suffisante pour les 80 enfants qui mangent à la cantine tous les jours. S'assurer des prix pour ne pas faire monter trop vite la facture, pour ne pas alourdir le coût pour le porte-monnaie des familles.

En cuisine, c'est la partie élaboration des menus, tout en respectant l'équilibre nutritionnel sur la semaine, le calcul des quantités nécessaires pour nourrir toutes les bouches. Et ensuite la partie commande auprès des fournisseurs par Alexandra, la secrétaire du SIVOS. La livraison est assurée par les producteurs eux-mêmes directement à la cantine. Nous espérons que les enfants et vous parents, êtes contents de cette démarche.

Jennifer Gabeaud

Récolte au potager d'Alain

C'est en ce mardi 24 septembre, très pluvieux, que les enfants de l'école de Haimps ont pu faire la récolte du potager.



Photos: Jennifer Gabeaud

Pour les nouveaux élèves arrivant en CE1, c'était la découverte du potager où leurs camarades avaient planté et semé pieds de tomates et pommes de terre, en fin d'année scolaire dernière.

Entre deux averses et répartis en deux groupes, ils ont pu mettre les mains dans la terre (avec ou sans gants) ou prendre un petit instrument de jardinage afin de chercher les patates. Mais aussi cueillir les tomates.

Ce fut une récolte plus que correcte puisque les denrées ont pu être préparées par Laurence, la cuisinière de l'école puis dégustées par tous les élèves du RPI.

Merci à Alain pour ses belles actions auprès des élèves, et que le potager vive encore de belles années !

Jennifer Gabeaud

Le Vendée Globe



Les élèves de la classe de CE1-CE2 suivent de très près cette année la célèbre course nautique qui a lieu tous les 4 ans : Le Vendée Globe. Parmi les activités proposées en classe en lien avec ce thème, les élèves ont eu l'occasion de réaliser leur propre bateau avec leur sponsor préféré.



De la terre à l'assiette

Fin septembre, les élèves des deux classes ont pu aller récolter des pommes de terre et des tomates dans une parcelle proche de l'école appartenant à M. Rulland, agriculteur hainpsois. Ces légumes furent plantés en juillet dernier par les enfants de CE1-CE2. Ces légumes furent dégustés à la cantine dans les jours qui ont suivi.



La semaine du gout

En octobre, les enfants ont pu, comme l'année précédente, réaliser des entrées et des desserts à l'aide du Chef Corvez et de toute son équipe. Ces confections ont été dégustées le midi même par les enfants, à ma cantine.



Le dispositif « Moi, jeune citoyen »

Fin novembre, les élèves de CM2 ont eu l'opportunité d'assister à une exposition sur la citoyenneté. Cette expérience enrichissante leur a permis de réfléchir au rôle de chacun dans la société et de renforcer leur engagement en tant que futurs citoyens.

Fêtes de fin d'année



Début décembre, l'Association de parents d'élèves a offert à l'école un beau sapin de plus de 2 mètres de haut. Les élèves ont ainsi pu le décorer et ce dernier a été placé dans la cour de l'école afin qu'il puisse être visible de tous.

Actions de prévention et de citoyenneté auprès des jeunes

Vals de Saintonge Communauté poursuit son engagement en faveur de la jeunesse grâce au déploiement et l'animation de plusieurs dispositifs visant à sensibiliser les jeunes du territoire aux enjeux de la citoyenneté, de la prévention des violences et du développement des compétences psychosociales.

Borne Interactive de Prévention

La BIP, Borne Interactive de Prévention, est un outil numérique créé par le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la Charente-Maritime pour prévenir les risques de violences dans les domaines du sport et de la jeunesse. A travers des quiz ludiques et illustrés, elle sensibilise les jeunes aux violences sexuelles, numériques, aux discriminations, au harcèlement et au bizutage.

Objectifs :

- Reconnaître les situations de violences
- Prendre conscience des conséquences de ses actes
- Favoriser la libération de la parole

Moi jeune citoyen

Cette exposition interactive s'adresse aux enfants de 9 à 13 ans et aborde les situations qu'ils peuvent rencontrer dans leurs principaux lieux de vie. Elle permet à l'enseignant ou à l'animateur d'apporter des réponses précises sur les lois et règles vécues par les jeunes et d'instaurer le dialogue avec les enfants qui lui sont confiés.

Objectifs :

- Comprendre le fonctionnement de l'institution judiciaire
- Prendre conscience de ses droits et devoirs
- S'informer sur les conséquences d'actes délictueux

Interventions :

L'exposition est en itinérance dans différentes mairies du territoire de novembre à mai, accessible à l'ensemble des CM2.



Questions de Justice

Cette exposition interactive, élaborée par la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, s'adresse aux adolescents de 13 à 18 ans. Elle permet d'apporter des réponses claires aux élèves sur la loi et le système judiciaire, à partir de textes fondamentaux relatifs aux droits et devoirs des mineurs.

Objectifs :

- Comprendre le fonctionnement de l'institution judiciaire
- Informer sur les conséquences d'actes délictueux
- Connaître les lieux d'information et d'écoute existants

Interventions :

Proposée à l'ensemble des classes de 4^{ème} du territoire, l'exposition est disponible dans les collèges de novembre à mars.

Zippy, Pomme, Passeport

Ces programmes internationaux, aux caractéristiques universelles, visent à promouvoir la santé et le bien-être émotionnel des enfants. De 5 à 11 ans (de 5 à 7 ans pour Zippy, de 7 à 9 ans pour Pomme et

de 9 à 11 ans pour Passeport.

Les modules se concentrent sur des thèmes spécifiques : sentiments, communication, amitié, résolution de conflits, changements et adaptation. Ils suivent une structure progressive où chaque séance s'appuie sur les précédentes. Chaque séance débute par la lecture d'une histoire illustrant le thème de manière ludique, accompagnée d'activités comme le dessin, les jeux et les discussions.

Objectifs :

- Développer les compétences psychosociales
- Augmenter le répertoire des stratégies d'adaptation
- Encourager l'entraide

Interventions :

En partenariat avec la fédération des foyers ruraux de Charente-Maritime, dans le cadre de la prévention en santé mentale et du développement des compétences psychosociales, des animateurs interviendront en péri-scolaire sur 24 séances dans plusieurs écoles.



GUICHET NUMÉRIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Déposez vos demandes 24h/24, 7j/7

www.urbanisme17.fr/gnaucdcvalsdesaintonge

Déclarations préalables, permis d'aménager, de construire ou de démolir, certificats d'urbanisme...

- Pratique**
Suivi de la demande en temps réel
- Gratuit**
Sans frais annexes
- Sécurisé**
Compte personnel et confidentiel



Réalisation : Vals de Saintonge Communauté (2024)

Transport à la Demande des Vals de Saintonge

Le Transport à la Demande
en Vals de Saintonge

Comment je me déplace ?

Étape 1
Je consulte la fiche horaire du Transport à la Demande



Étape 2
Je réserve mon déplacement par téléphone ou sur l'application*



Étape 3
Je me tiens prêt devant mon domicile



Étape 4
Je règle mon voyage auprès du conducteur



Étape 5
Je suis conduit à mon arrêt



Étape 6
Pour le retour, j'attends à l'arrêt initial à l'heure convenue



INFORMATION ET RÉSERVATION

0970 870 870
APPEL NON SURTAXÉ

*Application Mon TAD Nouvelle-Aquitaine
tad@valsdesaintonge.fr
www.valsdesaintonge.fr/tad



Qu'est-ce qu'on mange par là-bas ? (Lorraine)

Le bœuf d'hiver

Ce plat idéal pour les journées hivernales, sera servi avec des pâtes fraîches ou des quenelles de farine (Knepfle : recette dans un précédent n° des Échos du pays).

Ingrédients :

- 1,5 kg de viande de bœuf à bourguignon,
- 1 gros oignon rouge,
- 1 litre d'eau,
- Une cuillère à soupe de farine,
- 1 bouteille de vin rouge de votre choix,
- 1 pointe de couteau de 4 épices,
- 2 cuillerées à café de cannelle moulue,
- 1 cuillerée à soupe de miel de sapin,
- 1 croûton de pain dur,
- 1 cuillère à café de gros sel,
- 5 belles carottes.

Préparation :

Dans une casserole en fonte, versez de l'huile d'olives et ajoutez le bœuf coupé en cubes de 2 cm environ, faites revenir et ajoutez les carottes coupées en rondelles de 1 cm environ, faites revenir et ajoutez l'oignon rouge émincé.

Après 5 minutes, ajoutez la cannelle, les 4 épices et le gros sel, bien remuer puis ajoutez le croûton de pain coupé en deux et le miel.

Après 5 minutes, versez la totalité de la bouteille de vin rouge et remuez bien, ensuite rajoutez le litre d'eau, remuez et couvrez, puis laissez mijoter à feu doux pendant au moins 2h30 en rajoutant un peu d'eau si nécessaire.

Quand la viande est bien cuite, diluez la farine dans un peu d'eau chaude, versez sur la viande et remuez pour épaissir la sauce.

Bonne dégustation.



Anne-Caroline Muller

le saviez-vous ?

Les animaux

Un panda fait ses besoins environ 40 fois par jour...



Un avocat est toxique pour les chiens, les lapins, les oiseaux, en somme la majorité des animaux domestiques.

Le vol le plus long enregistré pour un poulet était de 13 secondes.

Les réseaux sociaux

Quand un employé de Google meurt, sa femme reçoit la moitié de son salaire pendant 10 ans et ses enfants touchent 1 000 dollars jusqu'à leurs 19 ans.

Facebook rachète la messagerie de WhatsApp pour 16 milliards de dollars.

Divers

Une canette de coca cola coule quand on la met dans l'eau, mais light ou zéro, elle flotte...

Les scientifiques estiment que vous tomberez amoureux 7 fois avant de vous marier.

Anne-Caroline Muller

Source : institution Sainte-Thérèse – [HTTPS://www.ste-therese-77.fr](https://www.ste-therese-77.fr)

Les bonnes résolutions

Est-ce parce que ce mot contient "solutions" que nous pensons qu'il va nous être d'une grande aide ? Un peu comme une formule magique...

Alors que sommes-nous résolu à entreprendre qui nous sauverait miraculeusement la vie pour cette nouvelle année ?

Bon... Pas des trucs trop compliqués hein, pas des trucs qui coûtent trop cher, pas des trucs qui demandent trop d'investissement et qui prennent trop de temps...

Faire un régime ? Euhhhhh...

Faire plus de sport ? Euhhhhh...

Aider son prochain ? Euhhhhh...

Faire le tour du monde ?

Se mettre à la natation synchronisée ? Euhhhhh...

Ranger la cave ? Euhhhhh...

Aller voir Mamie plus souvent ? Euhhhhh...

C'est bien ce que je disais ce doit être magique, soyons un peu honnêtes...

Ou alors on implique les autres, qui pourraient nous confirmer que ces résolutions ne sont pas nécessaires.

Ou alors on dit rien, qui le saura si je garde ça bien au chaud dans ma tête ?

Plus qu'à me dépatouiller avec ma conscience alors...

Bon... Je me laisse un peu de temps, on verra d'ici mars, il fera beau, au printemps on envisage de faire plus de choses. Trop froid pour la piscine là.

Mince le temps passe vite, il faut que je m'inscrive à la salle de sport, pffff trop de restos ce début d'année, faut serrer le budget hein...

Mais Sophie trouve que cette nouvelle tenue affine ma silhouette, super ! Pas besoin de se casser la tête, je la crois sur parole, elle le dirait pas si c'était pas vrai ... Tiens j'ai croisé Mamie au supermarché, elle a l'air d'aller bien, elle fait pas la tête, non non ...

Quel été pourri, ça tombe bien, pas trop d'apremis en maillot de bain sur la plage ...

Oh j'ai vraiment pas envie d'aider Pascal et Lisa pour leur déménagement, de toute façon ils étaient pas au mien...



Ah mince la cave ! Oh en poussant un peu ce truc, bah y reste encore de la place !

Mon costume d'Halloween de l'année dernière fera l'affaire, de toute façon je sors pas avec les mêmes personnes...

Finalement on fait quoi à nouvel an ?

Pfiuuuuuu elle est passée trop vite cette année... Comme chaque fois.

J'avais dit quoi déjà ???

Je me souviens plus, oh on verra en Janvier, tchiiiiinnn les amis, quelle super soirée !

Anne-Caroline Muller

Bientôt 16 ans ?

Il est temps de se faire recenser !

Où ?

Tu dois te rendre à la Mairie de ton lieu de résidence

Comment ?

Avec ta carte nationale d'identité ou ton passeport, ton livret de famille et un justificatif de domicile

Pourquoi ?

A l'issue de ton recensement, tu seras convoqué pour effectuer ta JDC.



A l'issue de ta JDC, un certificat de participation te sera délivré. Il te sera utile pour t'inscrire à des examens (BEP, CAP, baccalauréat...) et concours (grandes écoles, entrées dans la fonction publique...). Il est également exigé pour passer le permis de conduire.

Il est nécessaire de te faire recenser même dans le cas du SNU (Service Nationale Universel).

Tu as 3 mois pour te faire recenser auprès de ta Mairie dès 16 ans, afin de respecter le délai légal.



Arrêtons les violences

Pour lutter plus efficacement contre les violences intrafamiliales, Tremplin 17 a bénéficié de crédits de l'Etat pour créer l'Équipe Mobile de Prévention à destination des Personnes Victimes de Violences

Ce dispositif novateur est déployé dans un premier temps sur tout le territoire des Vals de Saintonge.

Il s'agit d'offrir à toutes les victimes de violences un accès aux dispositifs d'accompagnement

existants (suivi juridique, psychologique, social et hébergement).

Où et à qui s'adresser en Vals de Saintonge ?



JUSTICE



SOCIAL



SANTÉ

CIDFF/France victimes 17

05 46 59 18 33

Permanence d'informations juridiques
CIAS St Jean d'Angély / Pôle des services au public

Avocats Barreau de Saintes

05 46 73 41 18

Permanence juridique

CIAS/ Pôle des services au public

05 46 59 18 33

Point justice à St Jean d'Angély

Intervenant Social en Gendarmerie

06 08 06 81 02

CIAS/ Pôle des services au public

05 46 59 18 33

Délégation Territoriale

05 46 32 11 56

à St Jean d'Angély

Tremplin 17

05 46 24 07 35

à St Jean d'Angély

- Accueil de jour
- Accompagnement
- Equipe mobile prévention personnes victimes de violences

Groupe Hospitalier de Saintes / Saint Jean d'Angély

Antenne de St Jean d'Angély

Centre médico psychologique
05 46 95 16 40

Service addictologie (patients et entourage)
05 46 59 50 57

Antenne de Saintes

Unité de victimologie
05 46 95 72 46

CIDFF/France Victime 17

05 46 59 18 33

RDV psychologue au CIAS
sur orientation des professionnels



HÉBERGEMENT

115

(Accueil d'urgence – appel gratuit 24h/24h)

Tremplin 17 (victimes)

05 46 24 07 35

Du lundi au vendredi : 9h-12h30 et 13h30-17h30

La fibre prend le relais

L'ADSL prend sa retraite, la fibre prend la relève



TOUS CONCERNÉS !

Tous les logements, locaux d'entreprises et bâtiments publics de la commune sont concernés s'ils sont reliés au réseau cuivre.

N'attendez plus !

Pour avoir la fibre vous devez passer commande auprès d'un opérateur !
Qui sont les opérateurs ?



Les randonneurs du pays de Matha

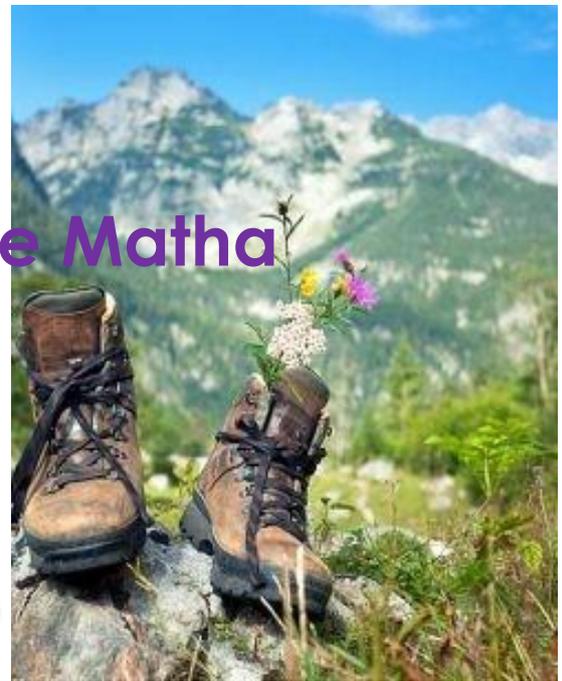
PROGRAMME : JANVIÈRE – FÉVRIER – MARS 2025

Rappel : Tous les mercredis une randonnée de 7 km est proposée au départ du cimetière de Saint Hérie.

Rassemblement à 14h15 – Responsable J GRAIZEAU 05 46 58 72 54

Courriel : randonneursdupaysdematha@laposte.net

Site : randonneurs-du-pays-de-matha.e-monsite.com



| Date | Départ de la randonnée | Heure de départ | Responsables |
|-------------------------------|--|-----------------|--|
| Samedi (1) 04 Janvier 2025 | THORS (17) Salle des fêtes Rando galette des rois | 14h15 | Jacquemain/Graizeau 06 46 15 28 73 |
| Samedi 11 Janvier 2025 | HAIMPS (17) Parking Salle des Fêtes | 14h15 | Rulland/Jasmain 06 84 19 46 81 |
| Samedi 18 Janvier 2025 | MACQUEVILLE (17) Place de l'église | 14h15 | Arveux/Masset 06 83 60 20 66 |
| Samedi 25 Janvier 2025 | LOUZIGNAC (17) Place salle des fêtes | 14h15 | Viroulaud/Lacoste 06 77 45 01 10 |
| Samedi (2) 01 Février 2025 | BEAUVAIS S/MATHA (17) Parking Salle des fêtes Rando Mardi gras | 14h15 | Hérault/Rousseau 06 30 17 56 46 |
| Samedi 08 Février 2025 | GIBOURNE (17) Salle des fêtes | 14h15 | Lissandreau/Cordon 07 86 99 52 66 |
| Samedi 15 Février 2025 | ST CESAIRE (17) Place de l'étang | 14h15 | Lemoyne/Pasquet 06 78 88 96 65 |
| Samedi 22 Février 2025 | CRESSE (17) Place de l'église | 14h15 | Lissandreau/Rousseau 07 86 99 52 66 |
| Samedi 01 Mars 2025 | VILLARS-LES-BOIS (17) Place de la mairie | 14h15 | Voyer/Emon 06 33 47 07 55 |
| Samedi (3) 08 Mars 2025 | BLANZAC-LES-MATHA (17) - Choucroute Place salle des fêtes | 14h15 | Lemoyne/Jasmain 06 78 88 96 65 |
| Samedi 15 Mars 2025 | BURIE (17) Place du centre-ville | 14h15 | Viroulaud/Voyer 06 77 45 01 10 |
| Samedi 22 Mars 2025 | BRIE-SOUS-MATHA (17) Parking salle des fêtes | 14h15 | Faugère/Cordon 06 09 55 64 93 |
| Samedi 29 Mars 2025 | NEUVICQ-LE-CHATEAU (17) Parking de l'école | 14h15 | Pasquet/Jacquemain 06 27 63 03 89 |

INVITATION À LA LECTURE

proposée par Odile FOUCHET

LES YEUX DE MONA de Thomas SCHLESSER

Mona, dix ans, fait l'expérience de la cécité pendant un court moment, juste assez longtemps pour qu'un vent de panique souffle dans sa famille. Cet événement inquiétant va déclencher une série d'actions et de comportements. Les consultations, les examens médicaux vont se succéder et la vie quotidienne et scolaire feront l'objet d'une plus grande attention.

Henry, le grand-père de Mona, un homme érudit et original, prend alors une grande décision : avant que Mona ne perde de nouveau la vue, peut-être définitivement, il va lui faire découvrir « toute la beauté du monde » en

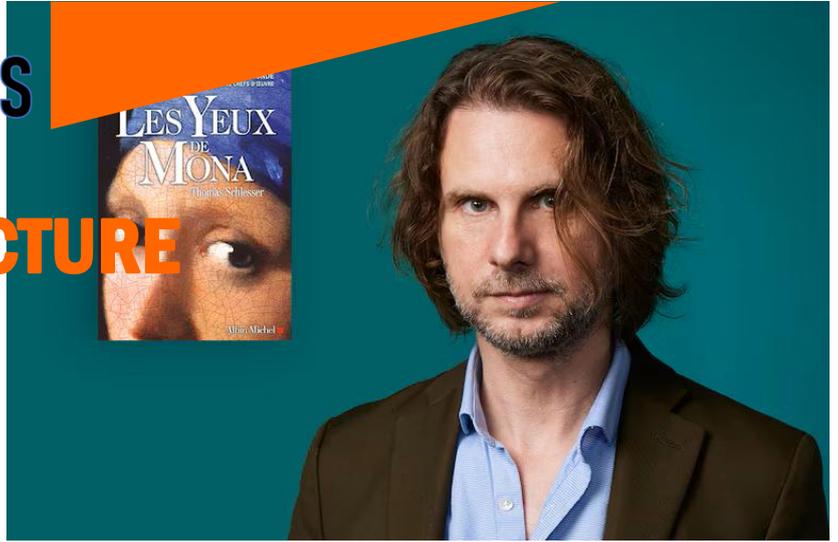
l'emmenant au musée chaque mercredi. Semaine après semaine, alors que Camille, la maman de Mona, pense qu'Henry a rendez-vous chez un psy avec l'enfant, le grand-père et sa petite fille vont s'émerveiller, s'émerveiller, s'interroger devant les plus grandes œuvres du Louvre, d'Orsay et de Beaubourg.

Tout au long de cette année, rythmée par ces visites hebdomadaires dans les musées parisiens, Mona va grandir et mûrir. La découverte de chaque artiste, (Botticelli, Vermeer, Goya, Courbet, Kahlo, Picasso, Poussin, etc.) de sa vie, du contexte

historique de son œuvre, les techniques utilisées, sera l'occasion d'un riche dialogue entre l'enfant et son « Dadé ». Semaine après semaine, ce rendez-vous ouvrira l'esprit de Mona et lui fera progressivement comprendre pourquoi elle a perdu la vue.

Quant à nous, lecteurs, c'est l'occasion d'une immersion dans le monde de l'art en approchant des œuvres de grande renommée que nous ne connaissons pas vraiment sous cet angle.

C'est un livre qu'il faut savourer en prenant son temps.



PHIL'O

L'association des malfaiteurs
hainpsois

Une expression
française à deviner...

Philippe au dessin

Odile à la conception



La réponse du numéro précédent :
« Jeter de la poudre aux yeux ».

BIBLIOTHÈQUE

Les animations de notre bibliothèque se poursuivent.

Chaque mois, les élèves de primaire viennent chercher des livres le lundi, les séances de kamishibai ont lieu à l'école de Sonnac le vendredi et les dictées se déroulent le mardi à la garderie.

L'après-midi contée prévue le 10 novembre a été annulée en raison de problèmes de santé de la conteuse mais elle est reportée courant février ou mars. Un flyer déposé dans vos boîtes aux lettres vous en avertira.

Toute l'équipe des bénévoles vous adresse ses meilleurs vœux pour l'année qui débute.

Nadia, Roseline, Anne-Caroline, Denise et Odile

Fêt'ARTS

En ce début d'année, tout va bien pour Fêt'ARTS

Nos groupes de juillet sont choisis, les dates fixées, les conventions signées.

Néanmoins, nous savons que l'année 2025 s'annonce difficile dans de nombreux domaines et notamment dans la culture qui se voit privée d'une partie des aides sans lesquelles les petites associations comme la nôtre auront du mal à poursuivre leurs efforts pour mettre la culture à la portée de tous.

Le 12 octobre, la marche solidaire, organisée conjointement avec Les loisirs du Village et Le Fil du Briou a rassemblé environ 70 personnes et a rapporté 350 € qui ont été versés à La Ligue contre le cancer.

Le 22 novembre avait lieu notre Assemblée Générale qui a témoigné d'un bilan positif tant au niveau des activités qu'au niveau financier.

L'apéro concert du 29 novembre était animé par le groupe **More**

Than Three dont la musique entraînante a décidé de nombreux participants à rejoindre la piste de danse. Soirée très réussie !

Un nouvel apéro-concert est programmé pour le samedi 1^{er} février, avec le groupe **VALT**. Les informations vous seront diffusées par Facebook et flyers. Un troisième apéro concert vous sera proposé le 26 avril.

Réservez vos dates.

Toute l'équipe de Fêt'Arts vous souhaite une excellente année et espère vous revoir nombreux à ses soirées festives.

Le bureau



AICA DU BOIS DE LA LEVRETTE

C'est reparti pour une nouvelle saison

La vente des cartes est à peu près équivalente à celle de l'an passé. Ce qui nous indique que le nombre de chasseurs évoluant sur notre territoire reste stable. Seules les battues aux sangliers ont commencé. Celles-ci ayant lieu suivant les passages ou les dégâts aux cultures signalés par les agriculteurs. Les battues au chevreuil ne commenceront qu'au cours de l'hiver, sûrement après la fermeture du lièvre début décembre.

Nos dates de repas

Elles ont déjà été prévues. Ce serait le 1^{er} mars et le 23 août sous réserve que la salle soit libre et que cela ne gêne pas une autre société.

En cette fin d'année et au seuil de la nouvelle, le bureau de l'AICA vous présente ses meilleurs vœux.



LES LOISIRS DU VILLAGE

Assemblée Générale

Nous vous attendons
le 17 janvier à 18h30
à la salle des associations.

A l'ordre du jour, nous vous ferons part du bilan des différentes manifestations 2024, l'élection du bureau suivie d'un petit apéritif de remerciements.

Lés DURATHIEÛRS D'JHONZAT

Théâtre
PATOISANT SAINTONGEAIS

- La poule couasse !
- Thieû foutu téstamen !

HAIMPS

Salle des fêtes
ENTRÉE : 8 € Gratuit moins de 16 ans
Dimanche 23 février 14h30
CONTACT / RESERVATIONS : 05 46 48 12 23

TOUS AU SPORT

La première partie de la saison est terminée et l'association Tous au Sport se félicite d'avoir toujours plus d'adhérents. En effet, ce sont plus de 120 personnes qui pratiquent chaque semaine du trampoline, de la marche nordique, du Pilates, du stretching, du renforcement musculaire, de la Zumba, du Kangoo Jumps, du Step, de la relaxation et de la méditation.

Cette année encore, l'équipe a décidé de garder les mêmes tarifs, c'est-à-dire une première activité à partir de 80€ par an.

Kevin Baudy, l'animateur bénévole de l'association, a continué à se former toute cette année, notamment sur un stage de perfectionnement à la pratique du Pilates, lui permettant ainsi de proposer de nouveaux exercices. Il a également passé un agrément afin de labelliser l'association Tous au Sport en tant que club Sport Santé, cela signifie que le club peut accueillir des personnes ayant de longues maladies ou des handicaps et adapter ses activités en fonction des besoins de chaque personne. Dans le domaine du sport, la formation continue est indispensable afin de maintenir ses savoirs et acquérir de nouvelles compétences.

Comme tous les ans, l'association prévoit un week-end sportif à la mi-juin, qui se déroulera au domaine de Chambon en Charente, pour un tarif de 30€ pour les adhérents et 90€ pour les non-adhérents. Les participants auront le plaisir de pratiquer les activités de l'association mais également d'essayer le kayak, l'escalade, la spéléologie ou bien encore le tir à l'arc.

L'association souhaitant toujours innover, une randonnée de 3 jours sur l'île d'Oléron est prévue, le week-end de l'ascension, pour faire tout le tour de celle-ci soit un peu plus de 100 km. Ces 3 jours sont totalement gratuits pour les adhérents, et un tarif de 30€ est demandé aux non-adhérents.

Hélène, Sabrina, Christine, Annabelle et Kevin vous souhaitent une excellente année 2025 !

AU FIL DU BRIOU

Fêtes des 15 ans

L'association a fêté très dignement ses 15 ans le samedi 28 septembre. Le public était nombreux. L'équipe Au fil du Briou s'est investie pleinement pour préparer cet évènement. Pour débiter la soirée, des membres de la Chorale Chantepleure et Cannelle ont interprété plusieurs chansons

populaires. Après un repas convivial, Thierry a chanté Joe Dassin. Le public enthousiaste et chaleureux a accompagné à plusieurs reprises le chanteur. Parallèlement, une exposition de 130 photos retraçant 15 ans de vie associative était présentée au public.



Octobre rose

Comme l'an passé nous nous sommes impliqués avec les associations Les Loisirs du Village et Fêt' Arts pour organiser une marche solidaire avec le soutien de la municipalité. Le nombre de participants était équivalent à celui de l'année précédente. La totalité des dons, soit 350 € ont été versés à La Ligue pour la lutte contre le cancer.



Atelier décors de tables : pliages de serviettes en papier

Dès le début 2025, nous proposerons un atelier initiation au pliage de serviettes en papier pour embellir les tables. Cet atelier sera ouvert à toutes et à tous, mais le nombre de places sera limité.

Thierry Pouillart

Le concert du 28 septembre dernier a recueilli un franc succès, c'est pourquoi plusieurs personnes nous ont demandé de le faire revenir.

Nous avons eu beaucoup de plaisir à l'écouter et nous avons donc décidé de fixer une nouvelle date :

Le samedi 05 avril

pour un nouveau concert. Thierry viendra cette fois-ci interpréter des chansons des années 60, 70 et 80.

Faites-le savoir autour de vous.

Chorale Chantepleure et Cannelle

Chants de Noël

Mercredi 18 décembre 17 h à l'église de Haimps

Les articles devant être rédigés en début de mois, il n'est pas possible de faire publier un article pour les ECHOS DU PAYS de janvier.



Club de lecture

Lors de notre dernier rendez-vous, le mercredi 11 décembre, nous avons parlé d'un ouvrage écrit par Delphine Minoui, Les passeurs de livres de Daraya.

De 2012 à 2016, la banlieue rebelle de Daraya en Syrie a subi un siège implacable imposé par Damas.

Quatre années de descente aux enfers, rythmées par les bombardements au baril d'explosifs, les attaques au gaz chimique, la soumission par la faim. Face à la violence du régime de Bachar al-Assad, une quarantaine de jeunes révolutionnaires syriens a fait le pari insolite d'exhumer des milliers d'ouvrages ensevelis sous les ruines pour les rassembler dans une bibliothèque clandestine, calfeutrée dans un sous-sol de la ville.

Leur résistance par les livres est une allégorie : celle du refus absolu de toute forme de domination politique ou religieuse.

Assemblée générale ordinaire 2024

La date de cette assemblée annuelle sera fixée début 2025.
Bonne année 2025

Contact association : Jean-Yves Porcheron – tél 06 20 69 68 60

Le président
JY Porcheron

APE HAIMPS SONNAC

Une nouvelle année scolaire a démarré et l'APE voit son bureau modifié suite à la démission de Marion Sanchez, la dernière présidente en date. Nous pouvons la remercier pour son dévouement, son implication et également son temps passé pour les enfants de notre école pendant 10 années.

Je suis donc ravi de vous annoncer que nous avons un nouveau bureau qui se compose de :

M. Benjamin DOUCET est élu président et Mme Emilie DERET, sa vice-présidente. A la trésorerie, on

retrouve Mme Virginie MOINET, déjà en place dans le bureau précédent, elle est accompagnée d'Olivia DESSIRIEX. Mme Sandra FY sera la secrétaire.

Cette année encore a eu lieu le traditionnel marché de Noël du RPI Haimps-Sonnac le vendredi 13 décembre dernier à la salle municipale de Haimps.

Pour ceux qui souhaitent faire un nettoyage d'hiver à la maison, n'oubliez pas que la benne à cartons, papier et prospectus sera mise à votre disposition le deuxième week-end de janvier 2025, c'est-à-dire du vendredi 10

au soir jusqu'au dimanche 12 janvier inclus sur le parking de la salle des fêtes de Haimps.

Un grand merci à tous pour vos commandes de madeleines BIJOU, chrysanthèmes et chocolats. Vos contributions apportent une touche sucrée au quotidien des enfants et sont très appréciées !

Enfin, restez à l'affût des annonces concernant nos prochains événements. Nous avons plusieurs projets passionnants en préparation et nous serons ravis de vous en dire plus très bientôt et de vous retrouver.

Benjamin Doucet

Marché de Noël



L'An deux mil vingt-quatre, le 16 septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de HAIMPS, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans la mairie, sous la présidence de **Thierry GOUJEAUD, Maire.**

Date de la convocation du Conseil Municipal :
11 septembre 2024.

Présent(e)s :

M. BEZIAUD Pascal
M. COMTE Christophe,
M. DERAZE Frédéric,
Mme FOUCHET Odile,
Mme GABEAUD Jennifer,
Mme GODIN Fabienne,
Mme GOGUET Aurélie,
M. GOUJEAUD Thierry,
Mme MARCHAL Géraldine,
Mme ROUSSELLE Océane,
M. RULLAND Alain.

Excusé(e)s :

Pouvoir(s) :

Secrétaire de séance :

Mme FOUCHET Odile.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire fait un point sur les évènements ayant eu lieu au cours des vacances.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/07/2024

Après lecture du procès-verbal de la réunion de Conseil du 15 juillet 2024, ce dernier est adopté à l'unanimité.

DROIT DE PRÉEMPTION

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'a été reçue une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption pour lequel nous devons nous prononcer :

- Une maison d'habitation située rue du Bourg (22)

Le Conseil, à l'unanimité décide de ne pas préempter ce bien.

ACHAT D'UNE PARCELLE POUR LA DECI

Suite à notre proposition faite à M. Laurent Poirier de lui acheter une partie (193 m²) de la parcelle C1210 au prix de 193 euros pour y implanter une bâche incendie, ce dernier a répondu favorablement.

En conséquence, Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à transmettre le dossier au notaire afin qu'il procède à l'écriture de l'acte.

Le Conseil à l'unanimité donne son accord.

IMMEUBLE ABANDONNÉ

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'immeuble de la succession RETTIG situé 11 rue du Petit pont présente un risque pour la sécurité du public. Afin d'en avertir le ou les propriétaires, il a pris contact avec le notaire chargé de la succession qui lui a indiqué que le dossier a été transmis au Domaine.

En urgence, Monsieur le Maire a demandé à la direction des infrastructures de venir mettre en place une signalétique provisoire pour prévenir du danger.

Si nous souhaitons entamer une procédure générale de péril imminent, il faudra commencer par nommer un expert chargé de l'étude de la structure. Le coût de ce dernier estimé à 5 000 euros sera entièrement à la charge de la commune.

Ce genre de cas étant de plus en plus fréquent dans nos petites communes, AMF17 a pris l'initiative d'organiser le 26 septembre 2024 une formation intitulée « Immeubles abandonnés – intervention du maire » à laquelle participera Monsieur le Maire.



DEMANDE D'AUTORISATION DE STATIONNEMENT

L'entreprise M. Burgers, nouvellement créée, a demandé la possibilité de stationner son Food truck le jeudi soir de 18h30 à 22h00 sur la place de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a donné son autorisation. Etant donné la composition du matériel de fabrication, une vérification de la consommation électrique sera faite durant une période d'un mois.

CONVENTION AVEC TOUS AU SPORT

L'association ayant accepté nos conditions pour l'utilisation de la salle des fêtes, une convention sera établie entre les deux parties. D'autre part, Tous au sport a été autorisé à utiliser la salle le lundi de 10h00 à 11h00 et le jeudi de 19h00 à 20h00 pour une activité « Respiration & Méditation ».

Le Conseil à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

DM N°1 – OPÉRATION D'ORDRE

Afin de pouvoir régler notre échéance de juillet du SDEER, il convient de procéder à l'écriture d'une opération d'ordre en inscrivant la somme de 21 975,84 € en dépense au compte 21538 (Autres réseaux) et la même somme en recette au compte 168758 Autres groupements.



Le Conseil à l'unanimité, accepte cette décision modificative.

DEMANDE DE MUTATION

Monsieur le Maire informe le Conseil que le 26 août 2024, nous avons reçu une lettre recommandée du Maire de Pont-l'Abbé d'Arnoult nous informant de sa décision de recruter M. Christophe Allard. Il nous demande notre accord pour qu'il puisse prendre ses fonctions au 1^{er} janvier 2025.

Une réponse favorable lui a été faite par courrier le 2 septembre 2024.

CONTRAT DE STÉPHANE SIA

Le contrat de M. Stéphane SIA prenant fin le 15 octobre 2024, le Conseil à l'unanimité, sur proposition de Monsieur le Maire, l'autorise à déclarer le poste vacant, à faire un CDD à M. SIA allant du 16 octobre 2024 au 31 décembre 2024 et à le stagiairiser à compter du 1^{er} janvier 2025 dans l'optique de la titulariser au 1^{er} janvier 2026.

PRÉVOYANCE COMPLÉMENTAIRE

La complémentaire prévoyance ou « garantie maintien de salaire » couvre les risques relatifs à l'incapacité temporaire de travail (maintien du traitement + régime indemnitaire), l'invalidité (rente mensuelle complémentaire), et liés au décès (versement d'un capital aux ayants droit) ou à la perte totale et irréversible d'autonomie.

La participation des employeurs au financement de la complémentaire prévoyance de leurs agents sera obligatoire au 1^{er} janvier 2025.

L'accord national du 11 juillet 2023 rend le contrat obligatoire pour l'agent et le financement à hauteur de 50% de la cotisation prévoyance par l'employeur.

Monsieur le Maire présente les résultats de la procédure de mise en concurrence réalisée par le centre de gestion de la Charente-

Maritime et le contrat proposé au 1^{er} janvier 2025 pour une durée de 6 ans, prolongeable un an pour motif d'intérêt général.

Il conviendra d'analyser cette proposition et de la comparer aux conditions de la proposition faite par Groupama avant de prendre une décision lors du prochain conseil.

ÉTUDE DE POTENTIEL PHOTOVOLTAÏQUE

Suite à la visioconférence avec M. Nacer Le Roux de l'association « crer » qui a eu lieu le 19 août 2024 en présence du Maire et de Mmes Fouchet, Gabeaud ? Goguet et Marchal, une présentation de l'étude de potentiel photovoltaïque est faite aux membres du Conseil.

L'étude de potentiel présentée vise à fixer les enjeux techniques, financiers et environnementaux de projets photovoltaïques sur les sites disponibles.

L'étude du potentiel en toiture de la salle municipale offre différents scénarios d'installation pertinents économiquement. L'étude de potentiel sur les sites retenus abouti aux scénarios de développement ci-dessous :

- Scénario 1 : remplacement de la couverture tuile existante par un bac acier isolé
- Scénario 2 : remplacement de la couverture existante par une couverture tuile

La valorisation du kWh PV a été une Autoconsommation individuelle (ACI) au niveau du site + Opération d'autoconsommation collective (ACC) et vente du surplus résiduel sous obligation d'achat. Un site consommateur en ACC : la mairie. La compétitivité des deux scénarios étudiés est avérée avec des projets présentant dans les deux cas un solde positif dès la première année. L'association préconise de privilégier le scénario 1 mais tout dépendra de l'étude de structure qui devra être réalisée.

A ce propos, M. Le Roux nous conseille de revoir avec les entreprises qui nous ont établi un devis parce qu'il trouve qu'ils sont très élevés.

AMÉNAGEMENT DE LA POINTE DE LA PINELLE

Monsieur le Maire a reçu Madame Lucie Trévisiol de SDV17 le 23 juillet 2024 pour une présentation de l'étude d'aménagement d'une voie de desserte à La Pinelle.

Cette estimation d'esquisse comprend : l'aménagement d'une voie de 6,00 m de large ; la création de 4 places de stationnement longitudinale à la route de Coucoussac ; la modification du profil en travers de la rue de la Gataudière pour optimiser l'évacuation des eaux de ruissellement ; le modelage d'une noue sur l'espace vert pour ralentir et réduire les ruissellements et favoriser l'infiltration ; l'ensemble du projet étant traité en revêtement type enduit (bicouche grille).

En cas d'accord sur le schéma, SDV17 fera établir un devis plus précis qui devrait être inférieur à l'estimation de 23 671,08 € TTC. Ce projet pourra bénéficier de l'aide du Département dans le cadre des amendes de police pour aménagement de sécurité à hauteur de 40 à 45 % du coût total. Après discussion, le Conseil, à l'unanimité approuve le schéma présenté et autorise Monsieur le Maire à demander un devis plus précis à SDV17

BILAN DES TRAVAUX DE VOIRIE 2023-2024

Au titre de l'année 2023, l'entreprise MARTIN TP a fait le chemin du bois Gripaille pour un coût de 6 681,60 € TTC. Il ne leur reste plus que la rue de la Brûlerie à faire.

Au titre de l'année 2024, l'entreprise SEC TP a fait le chemin de Massac, la réalisation d'une



Bordure coulée chemin des Rentes, le chemin blanc des Chenivières, le chemin blanc des prés de Laleu et une purge de racines, le tout pour 43 412,00 € TTC.

Le PATA a été fait début septembre par SDV17 pour un montant de 15 307,38 € TTC. L'équipe de l'enrobeur projeteur devrait être là semaine 39 pour faire les rues basses de Fresneau.

DIAGNOSTIC DE VOIRIE

Dans le cadre de la mission de diagnostic de voirie, une équipe de SDV17 a circulé sur la commune le 22 août ainsi que la semaine du 26 au 30 août 2024. Nous sommes dans l'attente de leur rapport.

CHEMIN FIEF DE BURIE

M. Dominique Godin souhaiterait refaire le chemin de terre qui permet l'accès à sa propriété en le transformant en chemin de pierres avec pour finition un broyage. Cela lui permettrait d'accéder plus facilement à sa maison, avec une pente plus douce à l'accès chemin du

Gabot.

Après discussion, cette parcelle (ZV0025) ne nous servant pas, et pour éviter les travaux d'entretien, le Conseil à l'unanimité, demande à Monsieur le Maire de proposer à M. Godin d'acheter cette parcelle au prix de 1 euros le m².

BILAN DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2024-2025

Madame Jennifer Gabeaud fait le bilan de la rentrée scolaire. Trois nouvelles maitresses sont arrivées (deux à Sonnac et une à Haimps) ainsi qu'une ATSEM à Sonnac. 13 enfants sont entrés en Petite section ce qui porte le nombre d'enfants scolarisés sur le RPI à 77. Nous serons donc en dessous du seuil des 80 qui nous éviterait la crainte d'une fermeture de classe l'année prochaine. C'est d'autant plus dommage que 6 enfants de la commune sont scolarisés à l'extérieur.

D'autre part, Monsieur le Maire informe le Conseil que Mme Bouard, directrice de l'école de Haimps, nous a transmis les PPMS Risques majeurs et Attentat-intrusion mis à jour.



INAUGURATION DU PARC ÉOLIEN

Un rapide compte-rendu est fait de l'inauguration du parc éolien qui a eu lieu le jeudi 12 septembre 2024 à 17h30. Une centaine de personnes avaient répondu à l'invitation d'Energie Team. Après les discours, chacun a pu entrer dans l'éolienne n° 4 et un cocktail a conclu cette fin d'après-midi.

RENCONTRE AVEC VALOCIME

Monsieur le Maire fait le compte-rendu de l'entretien qu'il a eu le 19 août 2024 avec Mme Armand, responsable du secteur 17 chez VALOCIME. Cette société est une Tower Co spécialisée dans l'hébergement d'équipements techniques et elle souhaite nous faire une offre pour la reprise des baux des deux pylônes installés sur la commune.

- A. Pour le site du bois Gilet, le terrain appartient à la commune, le pylône est la propriété de la Tower Co On Tower et l'antenne de Free. L'échéance de la convention actuelle est en 2029.

- B. Pour le site de Chante Coix, le terrain appartient à la commune, le pylône est la propriété de la Tower Co ATC France et l'antenne de Orange. L'échéance de la convention actuelle est 2032.

A la vue de toutes questions que cela suscite, Monsieur le Maire propose d'inviter Mme Armand pour intervenir au cours de la prochaine réunion de Conseil.

CONVENTION AVEC LA FFR

Suite à la décision de la mairie de Louzignac de ne pas signer la convention pour le balisage du circuit de Brie-sous-Matha, ce dernier ne sera plus balisé.

Il convient donc de signer la convention avec la Fédération Française de Randonnée uniquement pour le circuit situé intégralement sur la commune de Haimps qui fait 5 110 m.

Le Conseil à l'unanimité, autorise le Maire à signer ladite convention.

MISE EN SÉCURITÉ

Pour rappel, le devis concernant l'élagage d'une cépée de gros frênes en mitoyenneté chemin des Chenevières a été signé.

En ce qui concerne le devis pour les travaux d'élagage au Parvet, M. Sylvain Tache devra le refaire en enlevant les haies rue du Logis et rue du Moulin.

APRÈS-MIDI CONTÉE

Organisée conjointement par la commission Animation et les bénévoles de la bibliothèque, la troisième après-midi contée se tiendra le dimanche 10 novembre 2024 à la salle des fêtes à 17h30. Comme les deux précédentes, cette manifestation se clôturera par un moment convivial.

PRÉSENTATION DES ÉCHOS DU PAYS N° 184

Madame Odile Fouchet présente au Conseil le contenu du prochain numéro des Échos du pays qui sera distribué début octobre.

QUESTIONS DIVERSES

RÉCOLTES COMMUNALES 2023

M. Xavier Parlant coordinateur territorial du BNIC a été reçu par Monsieur le maire et Christophe Comte le 25 juillet 2024 pour nous remettre la fiche récolte communale et parler de la situation de la filière cognac.

TRAVAUX TOITURE ÉGLISE

L'entreprise ASCENSION est venue faire les travaux commandés les 12 et 13 septembre. Ils nous ont conseillé de faire réviser entièrement les toitures des deux tourelles de chaque côté.

Fin de la séance 22h05



L'An deux mil vingt-quatre, le 21 octobre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de HAIMPS, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans la mairie, sous la présidence de Thierry GOUJEAUD, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 octobre 2024

Présent(e)s :

M. BEZIAUD Pascal,
Mme FOUCHET Odile,
Mme GABEAUD Jennifer,
Mme GOGUET Aurélie,
M. GOUJEAUD Thierry,
Mme MARCHAL Géraldine,
Mme ROUSSELLE Océane.

Excusé(e)s :

M. COMTE Christophe,
M. DERAZE Frédéric,
Mme GODIN Fabienne,
M. RULLAND Alain.

Pouvoirs :

M. COMTE Christophe à Mme GABEAUD Jennifer.

Secrétaire de séance :

Mme FOUCHET Odile.

Avant d'aborder l'ordre du jour, et pour répondre à la demande de M. Frédéric Deraze, Madame Chantal Armand de la société VALOCIME est venue présenter l'offre de sa société pour la reprise des baux des antennes téléphoniques situées sur notre territoire et répondre à nos questions.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2024

Après lecture du procès-verbal de la réunion de Conseil du 16 septembre 2024, ce dernier est adopté à l'unanimité.

DROIT DE PRÉEMPTION

Compte-tenu de l'absence de déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption, ce point est retiré de l'ordre du jour.

IMMEUBLE ABANDONNÉ

Suite à la formation organisée par l'AMF17 sur le thème « Immeubles abandonnés – intervention du maire » à laquelle il a participé, Monsieur le Maire a saisi, le 2 octobre 2024, le Président du Tribunal Administratif de Poitiers afin qu'il désigne un expert aux fins de constater les désordres affectant le bâtiment de la succession Rettig situé rue du Petit pont. Le 9 octobre 2024, M. Marc Raymond, expert, est venu faire un état des lieux. Cette visite a été suivie le 14 octobre 2024 par la réception de son rapport. Il propose les mesures indispensables suivantes, de nature à mettre fin au danger :

- Prise d'un arrêté communal pour Mise en sécurité – procédure d'urgence,
- Maintien de la signalétique,
- Exécution d'office des mesures de démolition des éléments constructifs en surplomb de la voie publique.

La facturation de l'expert est à la charge de la commune, celle des travaux sera à transmettre à la DRFIP NOUVELLE AQUITAINE en charge de la liquidation du dossier de la succession Rettig. Nous pouvons espérer être remboursés après la vente aux enchères de la maison.



CONVENTION CADRE AVEC LE CENTRE DE GESTION

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime (CDG17) propose aux collectivités et établissements publics de la Charente-Maritime des missions facultatives, tels que le service d'intérim territorial, le contrôle des dossiers de retraite CNRACL, la confection de la paie publique...

Afin de simplifier les démarches d'adhésion des collectivités et établissements publics, le CDG17 a décidé de regrouper l'ensemble des missions facultatives au sein d'une convention-cadre, jointe en annexe de la présente délibération.

La signature de cette convention n'engage pas la collectivité à recourir à l'ensemble des missions facultatives.

La signature de cette convention permet de recourir aux missions proposées, selon les modalités détaillées dans les conditions particulières. En effet, chaque mission facultative proposée fait l'objet d'une fiche annexée à la convention qui précise les conditions particulières d'utilisation.

Cette convention unique d'adhésion prend effet au plus tôt au 1^{er} janvier 2025 et arrive à son terme au 31 décembre 2027.

Monsieur le Maire propose que la commune adhère à la convention-cadre et demande que le Conseil l'autorise à signer ladite convention-cadre.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

DECIDE que la commune adhère à la convention-cadre,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

RAPPORT LOCAL DE SUIVI DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi Climat et

Résilience, les communes disposant d'un PLU ou d'une carte communale doivent établir tous les 3 ans minimum un rapport sur le rythme d'artificialisation des sols (art. L 2231-1 du DGCT).

Pour la première période, ce rapport doit être soumis au Conseil municipal en 2024. Afin de nous aider à réaliser ce rapport, une trame a été téléchargée et il faut maintenant le rédiger.

Monsieur le Maire et Mme Odile Fouchet sont chargés de la rédaction afin de présenter le rapport lors du prochain Conseil municipal.

CDD STÉPHANE SIA

Monsieur le Maire donne lecture du nouveau CDD de M. Stéphane SIA qui a été établi pour une durée de 11 semaines jusqu'au 31/12/2024.

PRÉVOYANCE COMPLÉMENTAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a participé, en compagnie de Mme Jennifer Gabeaud, à la réunion organisée par le CDG17 à Sonnac le 4 octobre 2024. Ce même jour, ils ont reçu Mme Corinne Menet de Groupama avec nos quatre agents.

Compte-tenu de tous les éléments en notre possession, Monsieur le Maire propose que la commune adhère à la convention de participation prévoyance du CDG17 avec un financement par la commune de 50% de la cotisation, ce qui reviendra à une dépense de 477,29 euros + 7 euros par agent et par an au titre de la convention de pilotage du contrat collectif d'assurance prévoyance.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que par une délibération du 20/11/2023, le Conseil avait donné mandat au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime (CDG17) pour négocier un accord avec les organisations syndicales représen-



tatives du Département et lancer une procédure de publicité et de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation en matière de protection sociale complémentaire pour le risque prévoyance. Le dialogue social engagé préalablement au lancement de la consultation, entre les élus, administrateurs du centre de gestion, et les organisations syndicales représentatives du territoire a abouti à la signature, à l'unanimité des participants, d'un accord local le 11 mars 2024 qui a notamment acté :

- L'adhésion obligatoire des agents au contrat collectif d'assurance prévoyance,
- Les garanties du panier obligatoire incluant les garanties incapacité et invalidité au niveau de l'ACN et la garantie décès et perte totale et irréversible d'autonomie à 100% du salaire annuel brut,
- Une participation employeur minimale à hauteur de 50% de la cotisation payée par l'agent pour les garanties du panier obligatoire.

A l'issue de la procédure, de mise en concurrence, le contrat a été attribué au groupement COLLECTEAM (courtier chargé de la gestion du contrat) / ALLIANZ VIE (assureur porteur du risque) qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse avec les taux suivants :

RÉUNIONS DU CONSEIL

| Garanties | Taux de cotisation TTC |
|--|------------------------|
| Garanties minimales obligatoires (avec participation employeur) | |
| Incapacité de travail | 0,9 |
| Invalidité permanente | 0,65 |
| Décès toutes causes/ PTIA | 0,25 |
| Total garanties obligatoires | 1,80 |
| Garanties optionnelles à adhésion facultative de l'agent (sans participation employeur) | |
| Complément incapacité de travail RI CLM-CLD-CGM en plein traitement | 0,2 |
| Perte de retraite | 0,5 |
| Total garanties facultatives | 0,7 |

En cas d'aggravation de la sinistralité, les cotisations peuvent être majorées, sous réserve de la

mise en place d'une négociation sur la base de la proposition de majoration de l'assureur, et dans

la limite des taux de majoration maximum indiqués ci-dessous :

| Périodes | Ratio P/C net de frais (Prestations sur cotisations HT) | Taux de majoration maximum |
|-----------------------------|--|----------------------------|
| Année 1 | / | 0% |
| Année 2 | / | 0% |
| Année 3 et suivantes | P/C ≤ 100% | 0% |
| | P/C < 110% | 5 % |
| | P/C < 120% | 12 % |
| | P/C < 130% | 15 % |
| | P/C > 130% | 15% |
| | Le P/C s'apprécie sur la base du compte résultat cumulé depuis la date d'effet du contrat | |

La convention de participation prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2025 pour une durée maximale de 6 ans prorogeable 1 an pour motif d'intérêt général.

Il appartient au Conseil de se prononcer sur l'adhésion à la convention de participation prévoyance proposée par le CDG17.

Cette adhésion aura pour effet l'approbation de l'accord collectif local du 11 mars 2024 et notamment de rendre obligatoire la souscription de la couverture prévoyance par les agents éligibles et de mettre en place la participation employeur à hauteur de 50% minimum du coût des garanties du panier obligatoire.

Le Conseil peut décider de fixer une participation employeur supérieure au seuil minimal de 50%

et/ou l'extension de la participation employeur à tout ou partie des garanties optionnelles au choix de l'agent et/ou de moduler la participation dans un objectif d'intérêt social en prenant en compte le revenu des agents. Le Maire propose au Conseil :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code des assurances,

Vu les codes de la mutualité et de la sécurité sociale,

Vu l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022,

Vu l'accord collectif local du 11 mars 2024,

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de la Charente-Maritime n° DEL-2024-07/n° 01 du 2 juillet attribuant la convention de participation à COLLECTEAM / ALLIANZ VIE,

Vu l'avis du comité social territorial,

Vu la convention de participation et son contrat collectif d'assurance conclus par le DCG17 en date du 23 juillet 2024,

Vu l'exposé du Maire et considérant l'intérêt d'adhérer à la convention de participation et à son contrat collectif d'assurance proposés par le CDG17.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- D'approuver l'accord collectif local du 11 mars 2024,
- D'adhérer à la convention de participation prévoyance et à son contrat collectif d'assurance proposés par le CDG17 à effet du 1^{er} janvier 2025,
- De verser une participation employeur pour le financement des garanties du panier obligatoire de 50% du coût de ces garanties à compter de l'adhésion,
- D'inscrire au budget les crédits annuels nécessaires au financement de la garantie prévoyance,
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents utiles à l'adhésion à la convention de participation et à son exécution et notamment la convention de pilotage du CDG17.

REPLACEMENT D'UN RADIATEUR AUX LOGEMENTS COMMUNAUX

Suite à la demande de Mme Micheline Gardrat, Monsieur le Maire informe le Conseil que les employés communaux ont procédé au remplacement d'un radiateur dans sa cuisine. Coût de l'opération : 99,90 € TTC.

RUE DE LA BRULERIE

Les travaux ont été faits par l'entreprise Martin le 14 octobre 2024. L'entreprise en a profité pour gravillonner l'entrée du chemin des Prés de Laleu.

RÉUNION DIAGNOSTIC DE VOIRIE

Monsieur le Maire informe le Conseil que la remise du diagnostic par SDV17 aura lieu le mardi 22 octobre 2024 à 14h30. Il invite les membres du Conseil qui le peuvent à y assister.

ÉCOLE – COMITÉ SYNDICAL DU 30 SEPTEMBRE 2024

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Aurélie Goguet qui fait le

compte-rendu du dernier comité syndical du SIVOS Haimps-Sonnac. Ce comité a abordé principalement des régularisations comptables, le tableau des effectifs et le bilan de la rentrée scolaire.

ÉCOLE – SEMAINE DU GOÛT

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Odile Fouchet qui fait le compte-rendu de la matinée du 14 octobre 2024 organisée par le chef Corvez avec les classes de Haimps dans le cadre de la semaine du goût.

ÉCOLE – RÉUNION TRANSGOURMET

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Jennifer Gabeaud qui fait le compte-rendu de la réunion qui a eu lieu à Sonnac le 17 octobre 2024 entre les représentants du SIVOS et la société Transgourmet à propos du service cantine.

ZAEnR – AVIS DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'ÉNERGIE NOUVELLE AQUITAINE

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Jennifer Gabeaud qui donne lecture de l'avis du comité régional de l'énergie Nouvelle Aquitaine. Cet avis porte uniquement sur la suffisance des ZAEnR par rapport aux objectifs du SRADDET Nouvelle Aquitaine à 2030 et non le choix de ces zones par les communes.

APRÈS-MIDI DÉCO DU 5 OCTOBRE 2024

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Géraldine Marchal qui fait le bilan de l'après-midi déco qui s'est déroulée le 5 octobre dernier. Il y avait peu de monde mais les présents ont pu réaliser de nombreuses décorations d'Halloween qui, depuis, ont été mises en place dans le village. Une nouvelle après-midi déco sera organisée en décembre pour compléter les décorations de Noël.

MARCHE OCTOBRE ROSE

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Odile Fouchet qui fait le bilan de la marche Octobre rose organisée conjointement par Fêt'ARTS, Au fil du Briou et Les loisirs du village avec le soutien de la municipalité. Malgré un temps pluvieux, 67 marcheur(e)s ont participé et il faut attendre la fin du mois pour connaître la somme qui sera reversée.

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Monsieur le Maire rappelle que la cérémonie commémorative aura lieu le lundi 11 novembre 2024 à 11h30 en présence de la chorale de l'école de musique.

Pour cette occasion, les employés communaux ont repeint les lettres des noms des soldats, soudé et repeint la grille, planté quelques arbustes autour du monument.

QUESTIONS DIVERSES

COURRIER DE M. JEAN EGRETEAU

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier remis en main propre par M. Jean Egreteau le 5 octobre.

PROPOSITION DE MME YANNICK GARETIER

Mme GARETIER propose à la commune l'acquisition de sa parcelle ZW142 située au Parvet.

ANOMALIE CONSOMMATION COMPTEUR EAU

Monsieur le Maire informe le Conseil que nous avons reçu le 16/09/2024 un courrier de la RESE nous informant d'une anomalie au niveau du relevé du compteur de la mairie. Nous avons une consommation supérieure de 300 m³ par rapport à l'année dernière. Après vérification, et n'ayant trouvé aucune fuite, les agents de la RESE nous ont précisé qu'il y avait eu une perte, entre le 30/06/2024 et le 30/04/2024 de 199 m³ en 16 jours.

RÉPARATION TRACTEUR TONDEUSE

Le tracteur tondeuse KUBOTA est en réparation chez ESPACE TARDY. Le coût des réparations s'élève à 1 251,35 euros TTC

Fin de la séance 23h00

L'An deux mil vingt-quatre, le 18 novembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de HAIMPS, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans la mairie, sous la présidence de Thierry GOUJEAUD, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 novembre 2024

Présent(e)s :

M. COMTE Christophe,
M. DERAZE Frédéric,
Mme FOUCHET Odile,
Mme GABEAUD Jennifer,
Mme GODIN Fabienne,
M. GOUJEAUD Thierry,
Mme MARCHAL Géraldine,
Mme ROUSSELLE Océane.

Excusé(e)s :

M. BEZIAUD Pascal,
Mme GOGUET Aurélie,
M. RULLAND Alain.

Pouvoirs :

Secrétaire de séance :

Mme FOUCHET Odile.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2024

Après lecture du procès-verbal de la réunion de Conseil du 21 octobre 2024, ce dernier est adopté à l'unanimité.

DROIT DE PRÉEMPTION

Compte-tenu de l'absence de déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption, ce point est retiré de l'ordre du jour.

IMMEUBLE RETTIG – RUE DU PETIT PONT

L'arrêté de Mise en sécurité / Procédure urgente a été pris le 6 novembre 2024. Le délai pour exécuter les travaux a été fixé à trois semaines.

Une copie de cet arrêté ainsi que le rapport de l'expert ont été adressés au notaire et au Domaine par lettre recommandée avec accusé réception.

Nous avons reçu l'ordonnance portant liquidation et taxation des frais d'expertise qui s'élèvent à 1 087,97 euros. Cette somme restera à la charge de la commune.

Un devis a demandé et les travaux seront commandés dès que le délai fixé dans l'arrêté sera passé. La facture sera ensuite transmise au Domaine.

RAPPORT LOCAL DE SUIVI DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Monsieur le Maire expose que la loi « Climat et Résilience » a rendu obligatoire l'établissement d'un rapport triennal sur l'artificialisation des sols par les communes ou intercommunalités. Pour Vals de Saintonge Communauté, ce sont les communes dotées d'un document d'urbanisme qui doivent établir ce rapport.

Le rapport triennal d'artificialisation des sols doit présenter la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF), exprimée en nombre d'hectares (Art. L.2231-1 CGCT) ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de : VALIDER l'ensemble du rapport local de suivi de l'artificialisation des sols de Haimps.

PROPOSITION VALOCIME

Monsieur le Maire rappelle que nous avons reçu Mme Armand lors du dernier conseil pour nous faire une présentation de l'étude de VALOCIME concernant la reprise des baux des deux pylônes installés sur la commune et répondre à nos questions. Il s'agit maintenant de prendre une décision.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil à l'unanimité :

L'AUTORISE à signer les conventions de mise à disposition de parcelle – emplacement pour chacun des pylônes.

PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL RELATIF AU PRIX ET À LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2023

Conformément au code général des collectivités territoriales, nous devons présenter les RPQS (Rapports annuels relatifs au Prix et à la Qualité des Services publics d'eau potable et d'assainissement) pour l'année 2023.

Cette présentation ne nécessite pas de délibération.

ZAE n°R

Mme Jennifer Gabeaud informe le Conseil que les cartes ont été adressées pour validation. D'autre part, Mme Géraldine Dubot, de la DDTM, a accusé réception de notre délibération sur les ZAE n°R le 4 novembre 2024.

DIAGNOSTIC DE VOIRIE

Monsieur le Maire fait le compte-rendu de la commission Voirie qui s'est tenue le samedi 16 novembre 2024. Il a été fait un point sur les travaux commandés, réalisés et payés en 2024 puis les membres de la commission ont pris connaissance du diagnostic établi par SDV17. M. Christophe Comte en fait une présentation. Ce document nous permettra une programmation adaptée des travaux à faire dans les cinq prochaines années.

ILLUMINATIONS DE NOËL

Six décorations de Noël devant être changées (dix avaient été achetées en 2022 dont quatre pour les nouveaux candélabres rue du Moulin et rue des Lichères). Les prises actuelles n'étant plus adaptables aux nouvelles décorations, nous avons demandé un devis au SDEER pour leur remplacement. Le coût total est de 1 031,98 euros avec un reste à charge pour la commune de 515,99 euros. Commande a été passée pour que tout soit fait avant le 10 décembre 2024.

SIVOS – COMITÉ SYNDICAL DU 28 OCTOBRE 2024

Monsieur le Maire fait le compte-rendu du dernier comité syndical du SIVOS. Au cours de ce dernier, les sujets suivants ont été abordés :

- Adhésion à la convention de participation pour le risque prévoyance et au contrat collectif d'assurance prévoyance associé,
- Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires employeur,
- Autorisation de signature d'une convention-cadre

avec le centre de gestion pour ses missions facultatives,

- Point d'information Transgourmet.

RPI – CONSEIL D'ÉCOLE DU 7 NOVEMBRE 2024

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Jennifer Gabeaud qui fait le compte-rendu du dernier conseil d'école du RPI. Au cours de ce dernier, les sujets suivants ont été abordés :

Résultat des élections des représentants des parents d'élèves,
Effectifs pour l'année 2024-2025,
Vote du règlement intérieur,
Situation financière des coopératives scolaires,
Alertes incendie et PPMS,
Evaluations nationales
Remerciements et demandes de travaux,
Projets et sorties.

ÉCOLE – EXPOSITION MOI JEUNE CITOYEN

Comme l'année dernière, l'exposition organisée par Vals de Saintonge Communauté « Moi jeune citoyen » sera à Haimps du 18 au 25 novembre 2024. Les classes de CM2 de Matha, Beauvais et Haimps y participeront. Il a fallu jongler avec l'occupation de la salle des fêtes.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 NOVEMBRE 2024

Monsieur le Maire a fait un rapide compte-rendu du dernier conseil communautaire. A la fin de ce dernier, M. Bernard Goursaud, maire de Brie-sous-Matha et président de l'Association des Maires Ruraux de Charente-Maritime a posé une question sur la situation financière de Cyclad. Il s'avère que Cyclad a quelques difficultés financières qu'il va falloir résoudre en augmentant la taxe OM. Cette augmentation n'a pas encore été fixée définitivement mais elle pourrait être importante.

NOËL DES ENFANTS

Monsieur le Maire donne la parole

à Mme Odile Fouchet qui fait une présentation de la journée organisée pour le Noël des enfants de la commune.

Cette manifestation aura lieu le dimanche 15 décembre 2024. Au programme : ramassage des enfants, spectacle « Noël dans les tuyaux », atelier maquillage, séance photo avec le Père Noël, séance de cinéma pour les ados, goûter.

APPLICATION PANNEAUPOCKET

PanneauPocket est une application mobile pour les communes et les EPCI. C'est un outil simple et complet, prêt à l'emploi qui peut servir pour informer et alerter directement auprès des habitants : événements, actus communales et intercommunales, infos pratiques. Il suffit pour les habitants de télécharger l'application sur leur portable.

Actuellement, 42 communes des Vals de Saintonge adhèrent à PanneauPocket. La CDC a décidé de prendre en charge le coût pour les 110 communes soit 7 378 euros par an.

Étant donné que nous utilisons la page Facebook pour diffuser un maximum d'informations, nous pourrions réserver l'usage de PanneauPocket aux alertes et aux informations officielles de la mairie.

QUESTIONS DIVERSES

NOËL DU PERSONNEL

Le Noël du personnel et des bénévoles de la bibliothèque aura lieu le jeudi 19 décembre à 18h30.

MAINTENANCE DU DÉFIBRILLATEUR

Elle a été faite le 4 novembre 2024. Pas de remarque particulière.

PROPOSITION DE PARTENARIAT – DON DU SANG

L'amicale des donneurs de sang de Matha nous a adressé une demande d'autorisation de pose de panneaux de partenariat dans la commune. Le Conseil donne son accord.

Fin de la séance 22h40

Alimentation en eau potable de la commune

Rapport dressé à Angoulême le 1^{er} avril 1946, vu et présenté par l'ingénieur en chef du Génie Rural à La Rochelle le 10 décembre 1946.

Le présent rapport a pour but de définir les conditions techniques et financières relatives à la réalisation d'une adduction d'eau desservant le bourg de Haimps, ainsi que les villages de Fresneau et du Cluzeau situés sur le territoire de la même commune.

Situation géographique et topographique

La commune de Haimps occupe une bande de terrain d'environ 7 km de long, qui s'étend en grande partie de la fourche formée par les R.D. 139 et 739 à leur départ de Matha. La superficie totale est d'environ 1 800 ha.

Un ruisseau, le Briou, coupe le territoire communal dans sa moitié nord, se ramifiant en de nombreux bras, qui traversent les deux agglomérations principales de la Commune, la divisant en deux régions bien distinctes. Au Nord, les plateaux, à la côte moyenne (75), sont entièrement consacrés à la culture. Au Sud, une plaine, en partie boisée, possède un vignoble assez important. Quelques villages, situés à la périphérie, entrent dans le rayon d'influence des communes voisines : Siecq, Louzignac, Sonnac.

Population à desservir

La population à desservir se répartit de la façon suivante, d'après le recensement de 1936 : Fresneau : 262, Bourg de Haimps : 232, Le Cluzeau : 10 soit un total de 504. Elle représente les 4/5 de la population communale.

Le cheptel de ces villages groupe 600 têtes de chevaux et bêtes à cornes et 250 têtes de petit bétail.

Etat actuel de l'alimentation en eau potable

Il n'existe actuellement aucune installation de distribution d'eau dans la commune. L'alimentation de la population est assurée par des puits et des citernes. Les premiers sont forés jusqu'à la préalluviale du Briou. Leur situation au sein des agglomérations, en terrains perméables non filtrants en fait des agents propagateurs de toutes contaminations.

Un forage aménagé au lieu-dit « Prairie de Laleu », permet l'alimentation du village de Fresneau. Ce point d'eau, actuellement non protégé, soulève les mêmes objections que les puits particuliers, du point de vue sanitaire.



Quantité d'eau nécessaire

Nous prévoyons une dotation journalière de 125 l par habitant, 50 l par tête de gros bétail et 20 l pour le petit bétail. La consommation journalière totale maximum serait de :
 $(125 \times 504) + (50 \times 600) + (20 \times 250)$
 $= 98\ 000$ l/jour.

Provenance des eaux d'alimentation

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, une source est déjà captée

au voisinage d'une fontaine dite de la « Prairie de Laleu ». Ce point d'eau est bien centré par rapport aux villages desservis, il ne tarit jamais, et son débit est toujours très supérieur à celui calculé au paragraphe précédent.

Le captage actuel est constitué par une vasque de 1.00 m de diamètre, sur 2 mètres de profondeur, qui pénètre dans les alluvions du Briou, sans atteindre l'assise rocheuse sous-jacente. Nous proposons d'utiliser ce point d'eau en l'aménageant de la façon suivante :

- 1- Approfondissement du puits jusqu'à 4.00 m de profondeur
- 2- Réfection du cuvelage, actuellement en mauvais état, et couverture de la vasque par une dalle en béton faisant corps avec le radier de la station de pompage, à 1.00 m du sol environnant, pour remettre cette dernière à l'abri des inondations.

Le point d'eau sera en outre protégé par l'acquisition d'une zone de protection s'étendant aux limites fixées par Monsieur le Géologue officiel.

A SUIVRE...

ERRATUM :

Dans notre dernier numéro des erreurs ont été remarquées par l'une de nos lectrices qui nous a donné les informations suivantes : L'épicerie-mercerie, 5, rue du Petit Pont, était également une permanence pour les impôts indirects et c'est Odette BOISSINOT qui la tenait.

Quant au 10, rue du Petit Pont, c'est Raymonde DANCHÉ qui tenait la cabine téléphonique.

Le dessin de Philippe

O fait troué foués que jh'vas
a l'entour'ment thiétte semaine !!!

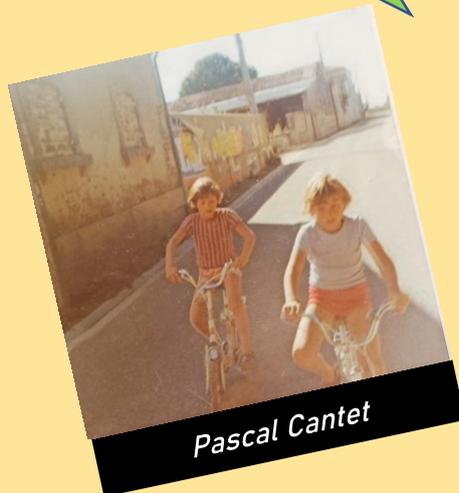
A thieu branle, bintout tu
queneutra mê d'monde dans
l'ouche a musard que dans
le vilajhe !!!



VOS PHOTOS



Géraldine Marchal



Pascal Cantet



Thierry Goujeaud